



GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE

◆ RAPPORT ANNUEL



2009 2010





LE GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un groupe intergouvernemental indépendant qui a pour mission d'élaborer et de promouvoir des politiques visant à protéger le système financier mondial contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les Recommandations publiées par le GAFI définissent des mesures relevant de la justice pénale et de la réglementation qui doivent être mises en œuvre pour contrer ces phénomènes. Ces Recommandations comprennent également des mesures de coopération internationale et de prévention que doivent prendre les institutions financières et d'autres acteurs comme les casinos, les agents immobiliers, les professions juridiques ou encore les comptables. Les Recommandations du GAFI se sont imposées comme une véritable norme internationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Pour plus d'informations sur le GAFI, veuillez consulter le site Internet :

WWW.FATF-GAFI.ORG

© 2010 GAFI/OCDE. Tous droits réservés. Photos de couverture: ©Martijn Barth, DNB ; GAFI/OCDE

Aucune reproduction ou traduction de cette publication ne peut être réalisée sans autorisation écrite préalable. Toute demande d'autorisation concernant tout ou partie de cette publication doit être adressée au Secrétariat du GAFI, 2 rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16, France

(Télécopie : +33 1 44 30 61 37 ou courrier électronique : contact@fatf-gafi.org).

Table des matières

■ MESSAGE DE M. PAUL VLAANDEREN, PRÉSIDENT DU GAFI XXI	6
■ LE GAFI EN BREF	8
■ LES CÉLÉBRATIONS DU 20ÈME ANNIVERSAIRE, JUIN 2010	9
■ DÉFINITION DE NORMES INTERNATIONALES DE LBC/FT	17
Les normes du GAFI	17
Quatrième cycle d'évaluations	20
Financement de la prolifération	20
■ SURVEILLANCE DU RESPECT DES NORMES DE LBC/FT	22
Le troisième cycle d'évaluations mutuelles	22
Rapports de suivi	24
Formation des évaluateurs	26
■ BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME: LES MENACES	27
L' exercice 2009-2010 sur les typologies	27
Nouvelles études sur les typologies	27
Évaluations des menaces au niveau mondial	30
■ PAYS ET TERRITOIRES À HAUT RISQUE ET NON COOPÉRATIFS	31
■ RENFORCER LE RÉSEAU DE LBC/FT	33
■ SERVICES DE SOUTIEN ET ÉTATS FINANCIERS.....	37
ANNEXE 1 : DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES ASSOCIÉS	38
ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISATIONS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU GAFI	40
ANNEXE 3 : PAYS ET TERRITOIRES AYANT APPROUVÉ LES QUARANTE + NEUF RECOMMANDATIONS	41
ANNEXE 4 : DOCUMENTS DU GAFI PUBLIÉS EN 2009-2010.....	48

MESSAGE DE M. PAUL VLAANDEREN, PRÉSIDENT DU GAFI XXI

Ce fut un honneur pour moi de présider le Groupe d'action financière au cours de ces douze derniers mois et de célébrer pendant mon mandat un événement des plus marquants : le 20ème anniversaire des Quarante Recommandations du GAFI. Au cours des 20 années passées, les Quarante Recommandations et les Neufs Recommandations spéciales se sont en effet imposées comme les normes internationales permettant de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, une belle réussite !

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la crise économique et financière mondiale qui risque potentiellement, dans son sillage, de rendre plus vulnérables les systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) si les pays décident de consacrer moins de ressources aux mesures permettant de combattre ces phénomènes. Le GAFI a réagi promptement et a engagé un examen de l'impact de la crise sur les efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dont il a communiqué les résultats aux Ministres des Finances du G20 en août 2009. Cette avancée a été confirmée par la publication, en septembre 2009, d'un communiqué des Chefs d'État et de gouvernement qui ont salué les progrès accomplis par le GAFI dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et ont appelé le Groupe d'action financière à rendre publique, pour février 2010, une liste des pays et territoires présentant des risques élevés en la matière. C'est ainsi que le GAFI a publié en février 2010 une liste de pays et territoires à haut risque et non coopératifs et qu'il entend poursuivre ses travaux sur ce point. Depuis septembre 2009, le G20 fait référence dans tous ses communiqués aux activités du GAFI, ce qui ajoute encore à la légitimité de cet organisme de premier plan dans son domaine de compétence.

Cette année, nous avons accueilli la République de Corée et l'Inde, respectivement 35ème et 36ème membres du GAFI. Je félicite la République de Corée et l'Inde des efforts qu'ils ont accomplis en matière de LBC/FT dans la région Asie-Pacifique, aussi bien en leur qualité de pays membres du Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent que par le biais de mécanismes régionaux et bilatéraux.

L'adhésion de la République de Corée et de l'Inde montre bien à quel point le GAFI veille à assurer une portée réellement mondiale à ses travaux. Grâce à ses membres et aux organismes régionaux de type GAFI, forts eux-mêmes de leurs membres respectifs, le GAFI s'appuie sur un réseau mondial qui couvre aujourd'hui plus de 180 pays et territoires qui,

tous, se sont engagés à mettre intégralement en œuvre les Recommandations du Groupe d'action financière, et qui ont pris des mesures en ce sens.

Ce fut un privilège de pouvoir assister aux réunions plénières de tous les organismes régionaux de type GAFI pendant l'année qui vient de s'écouler. En témoignage de leur engagement, trois nouveaux d'entre eux se sont vu accorder le statut de membre associé : le Groupe Eurasie, le GIABA et le GABAOA. Tous les organismes régionaux de type GAFI ont désormais le statut de membre associé, ce qui ouvre une nouvelle ère de coopération et de partage des responsabilités au sein de la grande famille du Groupe d'action financière.

Au cours de cette année, des rapports marquants ont été publiés et des décisions importantes ont été prises, sur des thèmes aussi différents que l'approche fondée sur les risques, les différentes options offertes aux pouvoirs publics face aux financements de la prolifération, une analyse approfondie des vulnérabilités de certains secteurs spécifiques, les moyens de réagir à la corruption, la fraude fiscale comme infraction sous-jacente, la confiscation d'actifs ou encore l'inclusion financière.

L'année qui vient de s'écouler a été riche en activités mais aussi en expériences extrêmement précieuses. Je laisse la présidence du GAFI à mon successeur, M. Luis Urrutia Corral, du Mexique. Je suis sûr que sous sa houlette, le GAFI continuera à accomplir de grands progrès pour définir les conditions du prochain cycle d'évaluations mutuelles, pour continuer à affiner les modalités de l'interaction entre le GAFI et les pays et territoires à haut risque non coopératifs, et pour exploiter au mieux les responsabilités que nous partageons avec les organismes régionaux de type GAFI.

Paul Vlaanderen
Président du GAFI-XXI

© APG



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vlaanderen', written on a light-colored background.

Paul Vlaanderen

Président du GAFI-XXI

LE GAFI EN BREF

Le GAFI a été créé en 1989 par le G7 pour répondre au problème de plus en plus aigu posé par le blanchiment de l'argent de la drogue. Le Groupe d'action a été alors chargé de passer en revue les méthodes et les tendances observées en matière de blanchiment de capitaux, d'évaluer les mesures déjà prises à cette époque pour prévenir le blanchiment et de définir les mesures qui devaient encore être prises pour lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux.

20^{ème} anniversaire

Moins d'un an après sa création, le GAFI a élaboré ses premières « Quarante recommandations sur le blanchiment de capitaux », qui ont été publiées en 1990. Il est vite devenu évident que les méthodes et les techniques du blanchiment de capitaux évoluaient et que tous les efforts déployés pour lutter contre ce phénomène devaient être par essence dynamiques afin de permettre une réaction rapide. En 1996, le GAFI a déplacé son champ d'action principal, passant du seul blanchiment de l'argent de la drogue au blanchiment des produits tirés de tout délit et/ou infraction grave. Les Recommandations du GAFI ont fait régulièrement l'objet de révisions et de modifications approfondies, une première fois en 1996 puis en 2001 lors de l'extension du mandat du GAFI au financement du terrorisme dans la foulée des événements du 11 septembre. Les Huit recommandations spéciales sur le financement du terrorisme ont été adoptées en octobre 2001.

Pour tenir compte de la poursuite de l'évolution des techniques du blanchiment de capitaux, les Recommandations du GAFI ont été à nouveau révisées en 2003. Enfin, en octobre 2004, le GAFI a publié une neuvième Recommandation spéciale.

Mandat du GAFI

Le mandat du GAFI a été révisé à la suite d'un examen à mi-parcours et approuvé lors d'une réunion ministérielle à Washington en avril 2008. Ce mandat s'articule autour de quatre objectifs essentiels :

- Revoir et clarifier les normes et mesures internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Promouvoir la mise en œuvre universelle de ces normes.
- Identifier et répondre aux nouvelles menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.
- S'engager avec les parties prenantes et les partenaires partout dans le monde.

LES CÉLÉBRATIONS DU 20^{ÈME} ANNIVERSAIRE, JUIN 2010

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la publication des Recommandations du GAFI, Son Altesse Royale la Princesse Máxima des Pays-Bas, Avocate spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour la finance accessible à tous, a prononcé un discours programme portant sur l'inclusion financière lors de la première journée de la réunion Plénière du GAFI qui s'est tenue à Amsterdam en juin 2010.



© Martijn Barth, DNB

Photo (de gauche à droite): M. Luis Urrutia Corral, Président du GAFI-XXII, S.A.R. la Princesse Máxima des Pays-Bas, M. Paul Vlaanderen, Président du GAFI-XXI, M. Ernst Hirsch Balin, Ministre de la Justice des Pays-Bas

Cette manifestation a permis de réunir plusieurs anciens Présidents du GAFI qui ont partagé avec les participants à la Réunion plénière un certain nombre d'expériences et de faits ayant marqué leur mandat.



© Linda Dolman, DNB

Photo : Anciens Présidents, Président actuel et futur Président du GAFI (à partir de la gauche) : M. Luis Urrutia Corral (Mexique), 2010-2011 ; M. Antonio Gustavo Rodrigues (Brésil), 2008-2009 ; M. Frank Swedlove (Canada), 2006-2007 ; M. Jean Spreutels (Belgique), 1997-1998 ; M. Rick McDonell, Secrétaire exécutif du GAFI ; M. Alexis Lautenburg (Suisse), 1991-1992 ; M. Gil Galvão (Portugal), 1999-2000 ; M. Denis Samuel-Lajeunesse (France), 1989-1997 ; Mme Claire Lo (Hong Kong, Chine), 2001-2002 ; M. John Gieve (Royaume-Uni), 1993-1994 ; M. Fernando Carpentieri (Italie), 1996-1997 ; M. Paul Vlaanderen (Pays-Bas), 2009-2010 ; M. Jochen Sanio (Allemagne), 2002-2003 ; M. Leo Verwoerd (Pays-Bas) 1994-1995 ; M. Jun Yokota (Japon), 1998-1999

Une réunion spéciale a été organisée entre les Présidents des organismes régionaux de type GAFI et le Président du GAFI. Cette réunion a été l'occasion de discussions approfondies qui auront pour effet de renforcer encore le réseau international du GAFI.



© Linda Dolman, DNB

Photo : (en haut, à partir de la gauche) M. Jorge Yumi, Groupe d'Action Financière d'Amérique du sud contre le blanchiment de capitaux (GAFISUD) ; M. Vladimir Nechaev, Groupe Eurasie ; Dr. Abdullahi Shehu, Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ; M. Alejandro Montesdeoca, GAFISUD ; Mr. Paul Vlaanderen, Président du GAFI-XXI ; M. Timothy Thahane, Groupe Anti-blanchiment en Afrique Orientale et Australe (GABAOA) ; M. Rick McDonell, Secrétaire exécutif du GAFI ; M. Luis Urrutia Corall, Président du GAFI-XXII ; M. John Ringguth, MONEYVAL ; M. Tony Negus, Groupe Asie-Pacifique (GAP) ; M. Ong Hian Sun, GAP ; M. Igor Nebyvaev, Groupe Eurasie ; Dr. Eliawony J. Kisanga, GABAOA ; M. Adel Hamad Aq Qulish, Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN) ; M. Calvin Wilson, Groupe d'Action Financière des Caraïbes (GAFIC).

(en bas, à partir de la gauche) Mme Saskia de Rijk-Dirkzwager, Ministère des Finances, Pays-Bas ; Mme Ersilia Th. M. De Lannooy, GAFIC ; Mme Ndeye Elisabeth Diaw, GIABA ; Mme Jennifer Hurst, GAP ; Mme Xenia Karyakina, Groupe Eurasie.

■ Pour en savoir plus:

Vingtième anniversaire des Recommandations du GAFI (20 Years of the FATF Recommendations, en anglais seulement)

Cette brochure donne un bref aperçu de ce qu'est le GAFI et de la manière dont il travaille. Elle expose le mandat du GAFI et explique quels sont les outils qu'il a élaborés pour surveiller le respect de ces Recommandations. La brochure montre également comment le GAFI est à même de réagir à des évolutions attendues ou imprévues susceptibles de constituer une menace pour l'intégrité du système financier.

Consultable sur le site Internet www.fatf-gafi.org.



Les membres du GAFI

Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituent un problème mondial qui dépasse les frontières des États. En conséquence, les législations nationales sont impuissantes à s'attaquer à elles seules au problème. Les Recommandations du GAFI constituent à cet égard un arsenal réellement international pour lutter contre ces deux phénomènes. Elles ont été adoptées et sont aujourd'hui appliquées par plus de 180 pays et territoires dans le monde, et ont reçu l'aval des conseils du Fonds monétaire international (FMI), des Nations unies et de la Banque mondiale, ainsi que des Nations unies.

Tableau 1. Les membres du GAFI

Membre	depuis	Membre	depuis	Membre	depuis
Allemagne	1989	États-Unis	1989	République de Corée	2009
Afrique du Sud	2003	Fédération de Russie	2003	Mexique	2000
Argentine	2000	Finlande	1991	Nouvelle-Zélande	1991
Australie	1989	France	1989	Norvège	1991
Autriche	1989	Grèce	1991	Portugal	1991
Belgique	1989	Hong Kong, Chine	1991	République populaire de Chine	2007
Brésil	2000	Inde	2010	Royaume des Pays-Bas	1989
Canada	1989	Irlande	1991	Royaume-Uni	1989
Commission européenne ¹	1989	Islande	1992	Singapour	1992
Conseil de coopération du Golfe ²	1991	Italie	1989	Suède	1989
Danemark	1991	Japon	1989	Suisse	1989
Espagne	1989	Luxembourg	1989	Turquie	1991

Notes:

1. La Commission européenne (CE) est membre de plein droit du GAFI et 15 de ses membres en font aussi partie à titre individuel. Les autres membres de la CE appartiennent au Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL). Le GAFI procède à l'évaluation du respect des normes de LBC/FT par les membres de la CE soit directement, soit en association avec MONEYVAL.
2. Le Conseil de coopération du Golfe (CCG) est membre de plein droit du GAFI. Ses membres font également partie du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN). Le GAFI procède à l'évaluation du respect des normes de LBC/FT par les membres du CCG en association avec le GAFIMOAN.

En octobre 2009, la République de Corée est devenu membre de plein droit du GAFI, où elle avait déjà le statut d'observateur depuis juillet 2006. En juin 2010, c'est l'Inde qui est entrée en tant que membre de plein droit du GAFI, où elle avait déjà le statut d'observateur depuis novembre 2006.

Les deux pays ont été évalués conjointement par le GAFI et le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP) en tant qu'observateurs dans le contexte de leur demande d'adhésion au GAFI.

Le GAFI compte aujourd'hui parmi ses membres 34 pays ou territoires et deux organisations internationales grâce auxquels il couvre actuellement la plupart des grands centres financiers sur tous les continents (voir le tableau 1).

Grâce au renfort des organismes régionaux de type GAFI et du Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO), la portée des Recommandations du GAFI s'étend désormais à plus de 180 pays et territoires dans le monde.

Membres associés

En juin 2010, le GAFI a accueilli trois nouveaux membres associés, le Groupe Eurasie, le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) et le Groupe Anti-blanchiment en Afrique Orientale et Australe (GABAOA). Le statut de membre associé a été créé en 2005-2006 pour renforcer le partenariat entre le GAFI et ses organes régionaux.

Ce statut est accordé aux organismes régionaux de type GAFI qui remplissent un certain nombre d'obligations convenues (voir en annexe 1 les droits et les obligations des membres associés), en particulier celle d'appliquer des normes de fonctionnement et d'évaluation comparables en substance avec celles du GAFI. La qualité de membre associé permet aux organismes régionaux de type GAFI de jouer un rôle décisionnaire plus important au sein du GAFI. L'admission du Groupe Eurasie, du GIABA et du GABAOA en tant que membres associés a permis de renforcer encore le réseau international du GAFI, les huit organismes régionaux de type GAFI ayant désormais accédé à ce statut.



© GAFI

« Nous sommes pleinement conscients que ce statut va de pair avec certaines responsabilités. Il nous impose de veiller à favoriser une alliance régionale propre à favoriser les objectifs et les principes du GAFI en Afrique de l'Ouest et au-delà... »

Dr. Abdullahi Shehu

Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)

Photo: Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)

Tableau 2. Les organismes régionaux de type GAFI
et le Groupe des organismes de supervision bancaire offshore

Les organismes régionaux de type GAFI et leurs membres ³	Nombre de membres
Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP)	40
Afghanistan ; <i>Australie</i> ; Bangladesh ; Brunei Darussalam ; Cambodge ; <i>Canada</i> ; <i>Chine (République populaire de)</i> ; Îles Cook ; Îles Fidji ; <i>Hong Kong, Chine</i> ; <i>Inde</i> ; Indonésie ; <i>République de Corée (Corée du Sud)</i> ; <i>Japon</i> ; République démocratique populaire lao ; <i>Macao, Chine (République populaire de)</i> ; Malaisie ; Maldives ; Îles Marshall ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; <i>Nouvelle-Zélande</i> ; Niue ; Pakistan ; Palau ; Papouasie-Nouvelle Guinée ; Philippines ; <i>Samoa</i> ; <i>Singapour</i> ; Îles Salomon ; Sri Lanka ; Taipei chinois ; Thaïlande ; Timor oriental ; Tonga ; <i>États-Unis</i> ; <i>Vanuatu</i> ; Vietnam	
Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)	31
Anguilla ; Antigua et Barbuda ; <i>Aruba</i> ; <i>Barbade</i> ; Belize ; <i>Bermudes</i> ; <i>Îles vierges britanniques</i> ; <i>Îles Caïmans</i> ; Costa Rica ; Dominique ; République dominicaine ; El Salvador ; Grenade ; Guatemala ; Guyana ; Haïti ; Honduras ; Jamaïque ; Montserrat ; <i>Antilles néerlandaises</i> ; Nicaragua ; <i>Panama</i> ; Saint-Christophe-et-Niévès ; Sainte-Lucie ; Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Suriname ; <i>Bahamas</i> ; Trinité-et-Tobago ; Îles Turques-et-Caïques ; Venezuela	
Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL).¹	28
Albanie ; Andorre ; Arménie ; Azerbaïdjan ; Bosnie-Herzégovine ; Bulgarie ; Croatie ; Chypre ; République tchèque ; Estonie ; Géorgie ; Hongrie ; Lettonie ; Liechtenstein ; Lituanie ; Malte ; Moldavie ; Monaco ; Monténégro ; Pologne ; Roumanie ; <i>Fédération de Russie</i> ; Saint-Marin ; Serbie ; Slovaquie ; Slovénie ; ancienne République yougoslave de Macédoine ; Ukraine	
Groupe d'action financière d'Amérique du sud contre le blanchiment de capitaux (GAFISUD)²	10
Argentine ; Bolivie ; <i>Brésil</i> ; Chili ; Colombie ; Équateur ; <i>Mexique</i> ; Paraguay ; Pérou ; Uruguay	
Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN)	18
Algérie ; Bahreïn ; Égypte ; Jordanie ; Koweït ; Liban ; Libye ; Maroc ; Oman ; Qatar ; République d'Irak ; Arabie saoudite ; Soudan ; Syrie ; République islamique de Mauritanie ; Tunisie ; Émirats arabes unis ; Yémen	
Groupe eurasien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Groupe Eurasie)	7
Biélorussie ; <i>Chine (République populaire de)</i> ; Kazakhstan ; République kirghize ; <i>Fédération de Russie</i> ; Tadjikistan ; Turkménistan ; Ouzbékistan	
Groupe anti-blanchiment en Afrique orientale et austral (GABAOA)	14
Botswana ; Kenya ; Lesotho ; Malawi ; <i>Maurice</i> ; Mozambique ; Namibie ; <i>Afrique du Sud</i> ; Swaziland ; Seychelles ; Tanzanie ; Ouganda ; Zambie ; Zimbabwe	
Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)	15
Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Liberia ; Mali ; Niger ; Nigeria ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo	
Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO)	18
<i>Aruba</i> ; <i>Bahamas</i> ; <i>Barbade</i> ; <i>Bermudes</i> ; <i>Îles vierges britanniques</i> ; <i>Îles Caïmans</i> ; Îles Cook ; Gibraltar ; Guernesey ; Île de Man ; Jersey ; Labuan ; <i>Macao, Chine (République populaire de)</i> ; <i>Maurice</i> ; <i>Antilles néerlandaises</i> ; <i>Panama</i> ; <i>Samoa</i> ; <i>Vanuatu</i>	

Notes:

1. Le GAFI est représenté au Comité Moneyval par deux de ses membres siégeant à tour de rôle pour des mandats de deux ans renouvelables (actuellement l'Autriche et le Royaume-Uni).
2. Grupo de Acción Financiera de Sudamérica en espagnol.

3. Les pays ou territoires dont le nom figure en italiques dans le tableau ci-dessus sont également membres du GAFI ou bien d'un ou plusieurs organismes régionaux de type GAFI/du Groupe des organismes de supervision bancaire offshore.

Statut d'observateur

Par ailleurs, vingt-et-une organisations participent aux travaux du GAFI en qualité d'observateurs, par exemple le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, les Nations unies ou encore le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers. On trouvera à l'annexe 2 une liste complète des observateurs auprès du GAFI.

© GAFI



Photo: Réunion plénière, Amsterdam, juin 2010.

Présidence et vice-présidence

Les mandats de Président et de vice-Président du GAFI sont assurés par rotation. Chaque année, on élit un nouveau vice-Président qui deviendra Président du GAFI l'année suivante. Le Président du GAFI-XXI (2009-2010) était M. Paul Vlaanderen, des Pays-Bas, qui avait assuré la vice-présidence du GAFI-XX (2008-2009). Le vice-Président du GAFI-XXI était M. Luis Urrutia Corral, du Mexique.

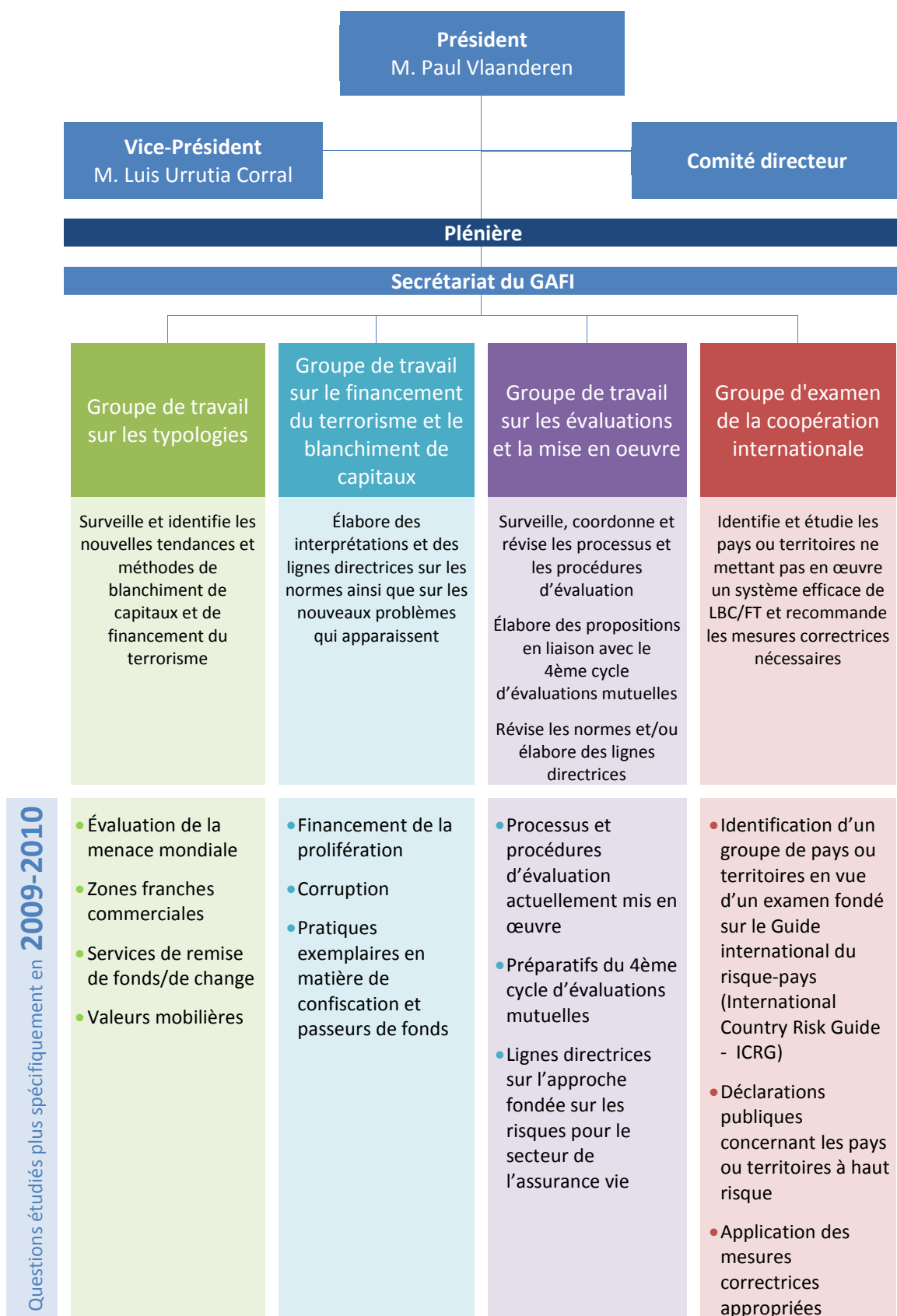
Comité directeur

Le Comité directeur se compose du Président, du vice-Président et des Chefs de délégation désignés par la réunion plénière. Ils ont pour mission de conseiller le Président sur des questions intéressant le GAFI. Pour la période 2009-2010, le Comité directeur comprenait des représentants du Brésil, de l'Italie, du Mexique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Plénière du GAFI

L'organe de décision du Groupe d'action est la Plénière du GAFI, qui supervise les travaux des quatre groupes de travail chargés de missions spécifiques qui vont de l'identification des menaces nouvelles à l'évaluation de la mise en œuvre des systèmes de LBC/FT au niveau national. Les groupes de travail ont la possibilité de mettre sur pied des sous-groupes ou des équipes de projet pour examiner de manière plus approfondie des questions pertinentes. En 2009-2010, les groupes de travail ont concentré leur action sur les thèmes présentés ci-après.

Graphique 1. Organisation du GAFI en 2009-2010



Le Secrétariat du GAFI

Le Secrétariat du GAFI coordonne et étaye les travaux du GAFI. Il est composé de spécialistes des questions juridiques, opérationnelles et réglementaires ainsi que de personnel de soutien. Grâce à la diversité de compétences et de d'expérience ainsi réunies au sein du Secrétariat du GAFI, les travaux des différents groupes de travail peuvent progresser efficacement. Le Secrétariat est situé au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris, mais il est indépendant de cette Organisation.

Le GAFI, fer de lance des efforts internationaux déployés pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme nécessite une approche qui puisse tout à la fois prendre en compte les multiples facettes du phénomène et intégrer une dimension véritablement internationale. Une coopération efficace entre les pouvoirs publics et les organisations du secteur privé est essentielle. Signal encourageant, les normes du GAFI ont été approuvées par des organismes internationaux tels que les Nations unies, le FMI ou la Banque mondiale. La position du GAFI, aux avant-postes des efforts déployés au niveau international pour combattre le blanchiment et le financement du terrorisme, a été encore confortée par l'appel lancé en septembre 2009 par les responsables des pays du G20 pour que des mesures soient prises à l'encontre des pays et territoires non coopératifs dans le contexte de la crise économique.

La Plénière du GAFI a réagi en octobre 2009 en prenant des mesures sur les points mentionnés dans la déclaration du G20. Dans le cadre de ses travaux permanents et en réponse à la demande du G20 d'identification des pays et territoires concernés, le GAFI a publié en février 2010 une « Déclaration publique du GAFI » et un document intitulé « Améliorer la conformité aux normes de LBC/ CFT dans le monde : Un processus permanent ».

Toujours en réponse à l'appel des dirigeants des pays du G20, le GAFI s'est engagé à publier des informations pour mieux sensibiliser l'opinion aux moyens permettant de démultiplier l'efficacité des mesures de LBC/FT au service de la lutte contre la corruption et aux travaux permanents menés par le Groupe d'action financière pour renforcer les normes en la matière.

DÉFINITION DE NORMES INTERNATIONALES DE LBC/FT

Revoir et préciser les normes et les mesures adoptées à l'échelle mondiale pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Les normes du GAFI

Les Quarante + Neuf Recommandations du GAFI constituent un ensemble exhaustif de stratégies et de mesures destinées à combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les Recommandations du GAFI, accompagnées de leurs Notes interprétatives, constituent les normes internationales de lutte contre ces deux phénomènes.

Les efforts déployés pour lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme doivent s'inscrire dans une dynamique. Pour rester efficaces, les Recommandations et les Notes interprétatives sont en conséquence régulièrement passées en revue et si nécessaire révisées. Le GAFI a pour principe d'associer un grand nombre d'interlocuteurs à la définition et à la mise en œuvre de ses normes et entretient un dialogue très étroit entre ses membres, les organismes régionaux de type GAFI, les institutions financières internationales, les autres organisations ayant le statut d'observateur et les représentants du secteur privé.



Texte des 40+9 Recommandations disponible sur
www.fatf-gafi.org/standards

En octobre 2009, le GAFI a publié de **nouvelles lignes directrices à l'intention du secteur de l'assurance-vie** traitant de la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques pour lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Des lignes directrices similaires concernant d'autres secteurs ont déjà été publiées les années précédentes. Pour plus d'informations sur l'approche fondée sur les risques, on pourra se reporter à la page 36.

En février 2010, le GAFI a approuvé deux nouvelles notes de la série des Meilleures pratiques internationales, « **Detecting and Preventing the Illicit Cross-Border Transportation of Cash and Bearer Negotiable Instruments** » (Détection et prévention des mouvements transfrontaliers illicites d'espèces et d'instruments négociables au porteur) et « **Confiscation** » (Confiscation). Ces deux notes sont disponibles en anglais seulement.

Encadré 1. D Détection et prévention des mouvements transfrontaliers illicites d'espèces et d'instruments négociables au porteur

Le transport physique transfrontalier d'espèces et d'instruments négociables au porteur constitue une méthode de blanchiment et de financement du terrorisme couramment utilisée. Ces espèces ou instruments peuvent être transportés par des passeurs de fonds ou bien expédiés par courrier ou dans des colis. La Recommandation spéciale IX définit les mesures que les pays doivent mettre en place pour détecter et prévenir ce transport physique transfrontalier de fonds d'origine illicite.

Il s'est avéré que les pays éprouvaient des difficultés pour mettre en œuvre la Recommandation spéciale IX du fait de la complexité de l'obligation qui est faite de couvrir l'intégralité des entrées et des sorties transfrontalières pour les différentes méthodes de transport utilisées. Cette note de la série des Meilleures pratiques est fondée sur l'expérience des pays ayant mis en œuvre la Recommandation spéciale IX. Elle vient en complément de la Recommandation spéciale IX et de sa Note interprétative.

Encadré 2. Confiscation

La confiscation des produits d'activités criminelles empêche que les biens d'origine criminelle puissent être blanchis et réinvestis et, du même coup, gêne les organisations criminelles dans l'exercice de leurs activités illégales. De plus, la simple perspective de perdre les bénéfices tirés de leurs activités criminelles peut en dissuader certains de se lancer dans des opérations de blanchiment ou de financement du terrorisme. La capacité à retrouver et à confisquer les produits d'activités criminelles constitue donc un volet essentiel à tout régime véritablement efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La Recommandation 3 du GAFI définit les mesures que les pays devraient prendre pour permettre à leurs autorités de retrouver et de confisquer les produits des activités criminelles.

La Recommandation 38 du GAFI enjoint les pays de faire en sorte d'être en mesure de répondre aux demandes de coordination du gel, de la saisie et de la confiscation d'actifs d'origine criminelle présentées par des pays étrangers.

Ensemble, les Recommandations 3 et 38 prévoient des mesures devant permettre une coordination internationale plus efficace pour identifier les biens potentiellement confisquables.

Cette note de la série des Meilleures pratiques internationales doit aider les pays à intégrer dans leur système les mesures nécessaires pour renforcer les cadres juridiques, minimiser les obstacles d'ordre structurel et rationaliser les processus et les procédures afin d'assurer l'efficacité des opérations de repérage et de confiscation, sur leur territoire et dans le contexte international.

La politique du GAFI vis-à-vis des lois d'amnistie fiscale

En juin 2009, la Plénière du GAFI a adopté quatre principes fondamentaux concernant les conséquences, en termes d'action des pouvoirs public dans le domaine de la LBC/FT, des programmes de discipline fiscale volontaire (voir l'encadré 3).

Sur la base de ces quatre principes, le GAFI va élaborer des lignes directrices à l'intention des pays et territoires pour les aider à mettre en œuvre leurs programmes d'amnistie fiscale/de rapatriement d'actifs et pour étudier quelles mesures devraient être prises vis-à-vis des pays ou territoires adoptant des programmes non conformes aux principes fondamentaux.

Le GAFI continuera à examiner les différents programmes spécifiques d'amnistie fiscale ou de rapatriement d'actifs. Chaque fois que ses membres envisageront de mettre en œuvre un tel programme, il les exhorte à l'informer directement et sans délai de l'adoption de législations de ce type. La Plénière du GAFI a conclu que les pays devaient observer une transparence maximale concernant le calendrier et la teneur des mesures adoptées lorsqu'ils informent le GAFI de la manière dont leurs mécanismes de LBC/FT seront appliqués dans le contexte d'une loi d'amnistie. Le GAFI analysera les mesures ainsi prises et réagira de manière appropriée dans les cas où les programmes d'amnistie fiscale/de rapatriement d'actifs contreviendraient aux principes fondamentaux déjà cités ou à toute orientation future dans ce domaine.

Encadré 3. Principes relatives aux législations d'amnistie fiscale

- **Principe 1** : L'application efficace de mesures préventives de LBC/FT est un préalable indispensable pour aborder et minorer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés à la mise en œuvre de programmes de discipline fiscale volontaire quels qu'ils soient.
- **Principe 2** : Les Recommandations du GAFI n'autorisent aucune exception, totale ou partielle, au respect des obligations de LBC/FT dans le contexte de la mise en œuvre d'un programme de discipline fiscale volontaire. En conséquence, lors de la mise en œuvre d'un programme de discipline fiscale volontaire, les autorités nationales concernées devront vérifier que ses modalités n'aboutissent pas, juridiquement ou dans la pratique, à une exception totale ou partielle par rapport aux obligations de LBC/FT définies dans les Recommandations du GAFI. Tout programme de discipline fiscale volontaire qui aboutirait à de telles exceptions sera considéré comme une violation des Recommandations du GAFI.
- **Principe 3** : Lors de la mise en œuvre d'un programme de discipline fiscale volontaire, il convient de vérifier que toutes les autorités nationales compétentes concernées sont en mesure de coordonner leur action, de coopérer et d'échanger des renseignements au besoin, afin qu'il soit possible de repérer les détournements éventuels du programme en termes de LBC/FT et d'ouvrir des enquêtes et d'engager des poursuites à ce propos.
- **Principe 4** : Les pays devront mettre en place tous les moyens possibles d'entraide juridique et d'échange de renseignements dans le cadre des enquêtes, poursuites et procédures connexes liées à un détournement des programmes de discipline fiscale volontaire, y compris des enquêtes et poursuites portant sur des récupérations d'actifs.

Quatrième cycle d'évaluations

Dans le cadre des préparatifs du quatrième cycle d'évaluations mutuelles, le GAFI a commencé récemment à passer en revue certains points-clés des Recommandations.

Parmi les questions prioritaires figurant dans les Recommandations et actuellement examinées par le GAFI, on peut citer :

- La transparence des personnes morales et des dispositifs juridiques
- La question des bénéficiaires effectifs
- L'approche fondée sur les risques
- Le recours à des tiers
- La coopération internationale
- Les délits fiscaux en tant qu'infractions sous-jacentes du blanchiment
- L'échange de renseignements transfrontalier, au sein des institutions financières et entre elles
- L'impact potentiel de la législation sur la protection des données et de la vie privée sur la mise en œuvre des contre-mesures
- Les questions opérationnelles (mise en œuvre et poursuites)

Le GAFI a par ailleurs décidé de procéder à une analyse détaillée de la précision et de l'efficacité de la mise en œuvre de ses Recommandations.

Le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI et les autres organisations internationales telles que la Banque mondiale ou le FMI participent activement à ces travaux.

Financement de la prolifération

Le financement de la prolifération constitue une menace sérieuse et il est à ce titre source de préoccupations nouvelles et importantes. Le GAFI a publié en juin 2008 un rapport sur les typologies consacré au financement de la prolifération dans lequel il analyse la menace que constitue ce phénomène et les méthodes utilisées par ceux qui le perpétuent ou qui le facilitent. Le rapport contient également une liste d'options permettant de renforcer les moyens de se prémunir contre ces activités. Ce rapport sur les typologies a servi de point de départ à la constitution d'une équipe de projet, chargée de solliciter le secteur privé et les parties prenantes concernées pour en recueillir informations et commentaires. En avril 2010, le GAFI a publié un rapport d'étape de l'Équipe de projet sur le financement de la prolifération dans lequel sont recensées différentes options pouvant être envisagées par les pouvoirs publics pour combattre le financement de la prolifération dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Encadré 4. La constitution en groupe d'action, un atout certain

Le statut du GAFI, constitué en groupe d'action, lui permet de réagir promptement aux inquiétudes de la communauté financière internationale : ainsi, six mois après l'annonce de la Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies consacrée au financement de la prolifération, le GAFI avait déjà publié des orientations sur la mise en œuvre de cette Résolution.

En juin 2008, le GAFI avait publié un rapport sur les typologies analysant de manière approfondie cette nouvelle menace.

Le mandat du GAFI a été élargi à la lutte contre le financement de la prolifération et un rapport d'étape détaillé contenant des recommandations d'action publique élaborées à partir d'informations communiquées par des représentants des États et du secteur privé est aujourd'hui disponible.

SURVEILLANCE DU RESPECT DES NORMES DE LBC/FT

Favoriser la mise en œuvre des Recommandations du GAFI au niveau mondial

Le GAFI suit de manière continue la mise en œuvre de ses Recommandations dans les pays qui sont membres du Groupe d'action financière grâce à un mécanisme d'examens par les pairs, les évaluations mutuelles.

Ces examens sont l'occasion de décrire et d'analyser de manière très détaillée les systèmes mis en place par chaque pays pour prévenir tout détournement criminel du système financier. A l'heure actuelle, le GAFI arrive au terme du troisième cycle d'évaluations mutuelles de ses membres et il a déjà commencé à jeter les bases d'un quatrième cycle.

De par leur portée et leur objet, ces évaluations visent à apprécier si :

- Les législations et réglementations nécessaires ou les autres mesures requises par les nouvelles normes sont bien entrées en vigueur ;
- Toutes les mesures nécessaires ont bien été mises en œuvre de manière exhaustive et appropriée ;
- Le système mis en place est efficace.

Les évaluations mutuelles sont réalisées par une équipe généralement composée de quatre à six experts spécialisés dans les domaines juridique, financier et opérationnel et de deux membres du Secrétariat du GAFI. Dans le cadre de cette évaluation, les membres de l'équipe se rendent dans le pays concerné et rédigent un rapport détaillé dans lequel ils évaluent dans quelle mesure le pays examiné a mis en place un système efficace de LBC/FT et identifient les défaillances auxquelles il lui faudra remédier. Chaque pays est évalué au regard des Quarante + Neuf Recommandations et se voit attribuer une note correspondant à son niveau de respect de ces normes. Une telle évaluation dure environ un an.

Dans le cadre d'un effort visant à garantir la transparence de l'ensemble de la procédure, les rapports d'évaluation mutuelle à l'état de projet sont communiqués à tous les membres et les observateurs. Après qu'ils ont été examinés et approuvés par la Plénière, le GAFI publie les évaluations mutuelles sur son site Internet (www.fatf-gafi.org). Les rapports établis à l'issue des évaluations réalisées par les organismes régionaux de type GAFI ainsi que par le FMI et la Banque mondiale sont publiés sur les sites respectifs de ces organisations.

Le troisième cycle d'évaluations mutuelles

Le troisième cycle d'évaluations mutuelles, qui a démarré en janvier 2005, est aujourd'hui quasiment achevé. Au cours du GAFI-XXI, six membres ont été soumis à un examen approfondi de leur système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : Aruba, Royaume des Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande (évaluation menée conjointement avec le GAP), l'Allemagne (évaluation réalisée par le FMI pour le compte du GAFI), le Brésil, le Luxembourg et l'Inde (évaluation menée conjointement avec le GAP). L'Inde a été évaluée en qualité de pays observateur dans le contexte de sa demande d'adhésion au GAFI.

A ce jour, 31 des 34 membres du GAFI ont été examinés dans le cadre du troisième cycle d'évaluations mutuelles (voir aussi le tableau 3).

Tableau 3. Pays ou territoires membres du GAFI examinés dans le cadre du Troisième cycle d'évaluations mutuelles (date de l'approbation par la Plénière du GAFI)

Pays membres du GAFI	juin 2005	octobre 2005	février 2006	juin 2006	octobre 2006	février 2007	juin 2007	octobre 2007	février 2008	juin 2008	octobre 2008	février 2009	juin 2009	octobre 2009	février 2010	juin 2010	octobre 2010	février 2011	juin 2011	octobre 2011
Argentine																				
Australie																				
Autriche																				
Belgique																				
Brésil																				
Canada																				
Chine							1													
Danemark																				
Finlande																				
France																				
Allemagne																				
Grèce																				
Hong Kong, Chine																				
Islande																				
Inde																				
Irlande																				
Italie																				
Japon																				
Royaume des Pays-Bas																				
Luxembourg																				
Mexique																				
Nouvelle-Zélande																				
Norvège																				
Portugal																				
République de Corée																				
Fédération de Russie																				
Singapour																				
Afrique du Sud																				
Espagne																				
Suède																				
Suisse																				
Turquie																				
Royaume-Uni																				
États-Unis																				

Notes :

1. Pays évalués en qualité d'observateurs dans la perspective de leur adhésion au GAFI
2. Aruba (Royaume des Pays-Bas)
3. Antilles néerlandaises (Royaume des Pays-Bas)

Presque tous les organismes participant à l'évaluation de la mise en œuvre des normes de LBC/FT sont convenus de publier l'intégralité des rapports sur leurs sites Internet. L'année dernière, vingt-deux évaluations ont été réalisées par des organismes régionaux de type GAFI (voir le tableau 4). La liste complète des pays et territoires examinés à l'aide de la Méthodologie d'évaluation 2004 figure dans l'annexe 3.

Tableau 4. Évaluations adoptées par des organismes régionaux de type GAFI en 2009-2010

GAP	GAFIC	Groupe Eurasie	GABAOA	GAFISUD	GIABA	GAFIMOAN	MONEYVAL
Bangladesh	Anguilla	Ouzbékistan	Tanzanie	Uruguay	Bénin	Liban	Arménie
Îles Cook	Dominique				Burkina Faso	Arabie Saoudite	Serbie
Pakistan	Nicaragua				Ghana		Bosnie & Herzégovine
Philippines	Saint-Christophe-et-Niévès				Côte d'Ivoire		Slovénie
Vietnam	Saint-Vincent et les Grenadines						
	Suriname						

Le GAFI s'efforce d'assurer la cohérence des approches mises en œuvre dans les évaluations, qu'elles soient menées par lui ou par les organismes régionaux de type GAFI. Cette cohérence est rendue possible par une collaboration étroite entre les Secrétariats du GAFI et des organismes régionaux de type GAFI, par l'utilisation de documents et de questionnaires standards, par l'organisation, selon des procédures normalisées, de sessions de formation des évaluateurs et par la participation de membres des organismes régionaux de type GAFI aux manifestations organisées par le GAFI. De plus, quatorze des trente-six membres du GAFI sont aussi membres d'un ou de plusieurs organismes régionaux de type GAFI. Leurs évaluations sont donc menées conjointement par le GAFI et par les organismes régionaux de type GAFI concernés.

En juin 2010, le GAFI a approuvé un ensemble de *Principes-clés pour les évaluations mutuelles* qui ont été élaborés par le Groupe d'action en collaboration avec les organismes régionaux de type GAFI, le FMI et la Banque mondiale. Ils présentent les objectifs, principes et fondements essentiels du processus d'évaluation. Leur respect permettra d'améliorer la qualité et la cohérence des évaluations mutuelles, des rapports d'évaluation détaillés et des procédures applicables.

Rapports de suivi

Une fois qu'un rapport d'évaluation mutuelle a été achevé et adopté par la Plénière, le GAFI suit les progrès réalisés par le pays examiné dans la correction des éléments de son système de LBC/FT jugés médiocres ou défectueux. Généralement, le pays concerné doit remettre à la Plénière du GAFI, dans les deux ans suivant son évaluation, un rapport de suivi dans lequel il détaille les progrès réalisés pour résoudre les problèmes recensés dans son rapport d'évaluation mutuelle. Si la Plénière du GAFI estime que les progrès sont insuffisants, le pays concerné peut être contraint de remettre des rapports de suivi dans des délais plus rapprochés.

Lorsqu'un membre est parvenu à respecter à un degré élevé certaines des Recommandations fondamentales du GAFI, il est simplement tenu de fournir une « mise à jour bisannuelle » concernant toute mesure de correction éventuellement prise.

En octobre 2009, la Suisse a remis son rapport de suivi dans laquelle elle détaillait les progrès réalisés pour remédier aux défaillances identifiées dans son rapport d'évaluation mutuelle d'octobre 2005. Le GAFI a examiné ce rapport et jugé que les progrès réalisés par ce pays n'étaient pas suffisants pour qu'il passe au processus de « mise à jour bisannuelle » concernant ses actions futures dans le domaine de la LBC/FT. De son côté, le Royaume-Uni a remis en octobre 2009 son rapport de suivi faisant suite à son rapport d'évaluation mutuelle de juin 2007 et il est passé à l'obligation de « mise à jour bisannuelle ».

Tableau 5. Rapports de suivi

Pays membres du GAFI	Dates des plénières									
	juin 2007	octobre 2007	février 2008	juin 2008	octobre 2008	février 2009	juin 2009	octobre 2009	février 2010	juin 2010
Argentine										
Australie		1			2		3			4
Autriche										
Belgique	1									
Brésil										
Canada						1				
Chine ⁽¹⁾	1	2	3	4		5				6
Danemark			1			2				
Finlande							1			
France										
Allemagne										
Grèce	1	2	3	4		5	6	7	8	
Hong Kong, Chine										1
Islande				1			2			
Irlande		1				2	3	4		
Italie	1			2	3	◆				
Japon										
Royaume des Pays-Bas										
Luxembourg										1
Mexique										
Nouvelle-Zélande										
Norvège	1			2		3	4	◆		
Portugal										
République de Corée ⁽¹⁾									1	2
Fédération de Russie										1
Singapour										
Afrique du Sud										
Espagne				1			2		3	
Suède			1			2	3			
Suisse	1				2	3	4	◆		
Turquie				1					2	
Royaume-Uni						1	2	◆		
États-Unis				1			2			3

- 1 Premier rapport de suivi
 - 2 Deuxième rapport de suivi
 - 3 Troisième rapport de suivi
 - 4 Quatrième rapport de suivi
 - 5 Cinquième rapport de suivi
 - 6 Sixième rapport de suivi
 - 7 Septième rapport de suivi
 - 8 Huitième rapport de suivi
- ◆ Fin de procédure de suivi

Note:

1. Pays évalués en qualité d'observateur dans la perspective de leur adhésion au GAFI

En février 2010, à la demande de la Grèce, le GAFI a publié un rapport intermédiaire de suivi s'inscrivant dans le prolongement du rapport d'évaluation mutuelle de ce pays et décrivant les progrès réalisés depuis la publication de ce dernier en juin 2007.

Formation des évaluateurs

Il est essentiel que les membres des équipes procédant aux évaluations mutuelles aient une bonne connaissance des normes et de la méthodologie du GAFI, car cela assure l'équité et la cohérence de toutes les évaluations menées. Pour ce faire, le GAFI, les institutions financières internationales et les organismes régionaux de type GAFI organisent des programmes de formation de cinq jours qui sont proposés aux futurs évaluateurs envoyés par les gouvernements des pays membres du Groupe d'action ou de l'un des organismes régionaux de type GAFI. Lorsque les normes et la méthodologie sont révisées, les modifications apportées sont reflétées au fur et à mesure grâce à une mise à jour des supports de formation. Des programmes de formation sont organisés en plusieurs lieux et dans les langues officielles de l'organisme chargé de l'évaluation. Grâce à ce mécanisme, un vivier important d'évaluateurs solidement formés est désormais disponible pour prendre en charge les évaluations mutuelles.

Tout pays aspirant à s'intégrer dans l'économie mondialisée se doit de disposer d'un secteur financier solide, doté de dispositifs efficaces de contrôle dans le domaine de la LBC/FT. Les pays à faibles capacités présentent des caractéristiques communes qui limitent leur aptitude à mettre en œuvre les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En conséquence, le GAFI s'est penché sur les moyens de renforcer la procédure d'évaluation mutuelle pour les pays confrontés à de lourdes contraintes de capacités, l'objectif étant qu'ils progressent plus rapidement sur la voie de la mise en œuvre des normes requises. Dans cette optique, le GAFI, la Banque mondiale et le FMI ont élaboré un module de formation des évaluateurs consacré spécifiquement à l'application des normes de LBC/FT dans les pays à faibles capacités.

Tableau 6. Programmes de formation d'évaluateurs par les organismes d'évaluations

Dates	Organisme d'évaluation	Lieu de la formation
28 juin – 2 juillet 2009	GAFIMOAN	Bahreïn
6-10 juillet 2009	MONEYVAL	Saint-Marin
6-10 juillet 2009	GAFIC	Nicaragua
27-31 juillet 2009	GIABA	Ghana
3-7 août 2009	GAFISUD	Brésil
17-21 août 2009	GAP	Australie
21-25 septembre 2009	FMI / BANQUE MONDIALE	États-Unis
2-6 novembre 2009	GAFI	Canada
8-12 mars 2010	GAP	Singapour

BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME: LES MENACES

Réalisation d'études sectorielles pour identifier les menaces qui pèsent en matière de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme.

L'étude des méthodes, des techniques et des tendances du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, les « typologies », joue un rôle de premier plan dans le processus de définition des normes du GAFI. Les méthodes et techniques utilisées évoluent constamment, si bien que le GAFI s'emploie en permanence à suivre et à identifier les nouvelles menaces et les nouveaux risques qui pèsent sur les systèmes financiers et non financiers. Ces risques et ces menaces sont décrits dans les rapports sur les typologies qui visent à accroître la sensibilisation à ces problèmes dans les cercles internationaux et doivent permettre une détection précoce des utilisations et abus éventuels des systèmes en place. Les rapports sur les typologies sont également très précieux lorsqu'il s'agit d'élaborer des normes les plus appropriées possibles pour réagir, à l'échelle mondiale, aux nouveaux risques et aux nouvelles menaces qui se profilent en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

L'exercice 2009-2010 sur les typologies

La réunion des experts du GAFI-XXI sur les typologies a été organisée conjointement avec le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) à George Town, aux Îles Caïmans, du 18 au 20 novembre 2009. Comme les réunions précédentes, celle de 2009 s'est articulée autour d'une série d'ateliers suivis d'un examen en table ronde des conclusions des ateliers. Chacun de ces ateliers était consacré plus particulièrement à l'un des projets en cours sur les typologies et a permis aux spécialistes chargés des études en vue de la réalisation des projets de valider les travaux déjà accomplis et d'identifier les éventuelles informations manquantes. Les cinq ateliers ont porté sur les thèmes suivants : zones franches commerciales ; nouveaux moyens de paiement ; prestataires de services aux sociétés et fiducies (projet mené sous la houlette du GAFIC) ; appréciation de la menace mondiale et enfin questions opérationnelles diverses.

Cette réunion conjointe d'experts était la septième du genre à prendre la forme d'ateliers spécialisés, et la cinquième organisée conjointement avec un organisme régional de type GAFI. Plus de 110 personnes y ont participé, dont des experts issus de 35 pays et de 10 organismes observateurs et des représentants du secteur privé.

Nouvelles études sur les typologies

En 2009-2010, trois nouvelles études sur les typologies ont été achevées et publiées. Octobre 2009 a vu la publication d'une étude très importante consacrée au blanchiment et au financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières. C'est la première étude sur les typologies du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme portant sur le secteur des valeurs mobilières, qui constitue avec la banque et l'assurance l'un des principaux points d'entrée du secteur financier.

Encadré 5. Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières

Les auteurs de l'étude se sont penchés, à des fins de sensibilisation, sur la vulnérabilité du secteur des valeurs mobilières par rapport au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Le rapport s'adresse en conséquence à un large public allant du secteur privé aux autorités nationales compétentes, y compris aux autorités opérationnelles et aux autorités de surveillance.

Il illustre les risques liés aux différents types d'intervenants et décrit les intermédiaires, produits, moyens de paiement et clients rencontrés dans le secteur des valeurs mobilières.

Les opérations de blanchiment généralement associées aux valeurs mobilières comprennent toute une série de transactions ne correspondant pas au profil des investisseurs qui les réalisent et qui, de ce fait, ne semblent pas avoir pour objet de procurer un retour sur investissement. En revanche, certaines vulnérabilités ne sont pas spécifiques au secteur des valeurs mobilières (par exemple employés malhonnêtes ou opérations de financement du terrorisme).

Le secteur des valeurs mobilières se caractérise par la rapidité d'exécution de ses transactions, son caractère mondialisé et son adaptabilité. De fait, de nouveaux produits et services sont mis au point en permanence, en réponse à la demande des investisseurs, aux conditions du marché ou encore aux progrès de la technologie. Le rapport montre comment le secteur des valeurs mobilières peut être utilisé par les blanchisseurs de capitaux ou les financiers du terrorisme et comment il peut être détourné par des criminels.



Rapport disponible sur www.fatf-gafi.org en anglais seulement

En mars 2010, le GAFI a publié un rapport sur les vulnérabilités des zones franches commerciales. S'appuyant sur plusieurs études de cas, les auteurs de ce rapport illustrent les diverses manières dont les zones franches commerciales peuvent être détournées à des fins de blanchiment et de financement du terrorisme.

Encadré 6. Vulnérabilité des zones franches commerciales vis-à-vis du blanchiment de capitaux

Les zones franches commerciales sont des zones réservées à l'intérieur d'un pays qui offrent un environnement de libre-échange assorti d'un minimum de réglementation. Le nombre des zones franches a augmenté rapidement ces dernières années ; aujourd'hui, il en existe environ 3 000 de par le monde, réparties dans 135 pays.

Les zones franches commerciales offrent de nombreuses incitations et de nombreux avantages aux sociétés qui s'y installent, par exemple l'exonération de droits et de taxes ou encore des procédures administratives simplifiées. Toutefois, l'absence de réglementation stricte et de transparence qui caractérise les zones franches, et qui profite aux entreprises légitimes, peut aussi les rendre très attrayantes aux yeux d'intervenants illicites qui vont profiter de cette surveillance allégée pour blanchir les produits d'activités criminelles et pour financer le terrorisme.

Ce rapport sur les typologies répond à plusieurs objectifs :

- Comprendre la taille, la portée, la définition et le rôle des zones franches commerciales dans le monde et leur rôle dans l'économie mondiale.
- Identifier les menaces et les vulnérabilités spécifiques aux zones franches commerciales en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.
- Identifier les méthodes utilisées pour transférer et blanchir les produits d'activités criminelles et/ou pour financer le terrorisme par le truchement des zones franches commerciales.
- Proposer des domaines méritant une étude plus approfondie afin d'améliorer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en liaison avec les zones franches commerciales.



Rapport disponible sur www.fatf-gafi.org en anglais seulement

En juin 2010, le GAFI a approuvé un rapport sur les activités de blanchiment de capitaux par le truchement de passeurs de fonds et de changeurs. Cette initiative a été menée conjointement par Moneyval et le GAFI. Dans le passé, le GAFI a déjà réalisé des études sur les risques soulevés par les bureaux de change et les systèmes alternatifs de remise de fonds. L'étude actuelle met dans une certaine mesure l'accent sur la région couverte par Moneyval.

Encadré 7. Les passeurs de fonds, les changeurs manuels et le blanchiment

Le rapport décrit les transactions et canaux utilisés par les passeurs de fonds et les changeurs ainsi que les différences importantes qui existent dans les régimes applicables à ces professions d'un pays à l'autre. A partir de nombreuses études de cas, il expose les diverses manières dont les professions de passeur de fonds et de changeurs peuvent être utilisées ou détournées à des fins de blanchiment. Il apparaît ainsi que non seulement les clients, mais aussi le personnel et les dirigeants ou associés des sociétés de remise de fonds ou des bureaux de change peuvent utiliser les mécanismes en place pour blanchir de l'argent ou pour aider à en blanchir. Le rapport contient une liste d'indicateurs destinés à aider le secteur privé et les autorités compétentes à détecter et à décourager les activités illicites qui pourraient être menées par le truchement de ces entreprises.

L'étude répond à plusieurs objectifs :

- Étudier comment les passeurs de fonds et les bureaux de change sont utilisés et/ou détournés à des fins de blanchiment.
- Identifier les domaines de vulnérabilité déjà exploités par les criminels, ou qui risquent de l'être.
- Mettre à la disposition des professionnels concernés et des autorités compétentes un certain nombre de cas illustrant la problématique et une liste d'indicateurs destinés à les aider à détecter les activités de blanchiment.

En 2009-2010, trois nouvelles initiatives sur les typologies ont été mises en route. Deux projets concernent les nouveaux moyens de paiement et les prestataires de services aux sociétés et fiducies et il faut y ajouter un projet à long terme consacré aux questions opérationnelles.

Évaluations des menaces au niveau mondial

En 2007, le GAFI s'est penché sur ses orientations stratégiques et il est ressorti clairement des discussions qu'il devait participer plus activement à l'identification des menaces systémiques, criminelles ou terroristes, pesant sur le système financier. C'est ainsi qu'un nouveau mécanisme, l'Initiative de surveillance stratégique, a été élaboré. Il vise à mieux structurer l'approche utilisée par le GAFI pour détecter les nouvelles typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et pour y répondre, et servira de vecteur à la réalisation d'une évaluation périodique des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au niveau mondial.

La première Évaluation des menaces au niveau mondial a été adoptée en juin 2010. Nourrie des travaux existants sur les typologies et de l'Initiative de surveillance stratégique, cette Évaluation doit permettre d'avoir une nouvelle vue stratégique à long terme des menaces en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Il n'existe pas de méthode universelle pour appréhender les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et concevoir la manière d'y réagir. C'est pourquoi le GAFI a recours à un modèle personnalisé.

Ce rapport constitue le point d'orgue de presque deux années de travaux intensifs menés par le GAFI avec la contribution et la participation significatives des organismes régionaux de type GAFI et des organisations internationales.

Encadré 8. Évaluation des menaces au niveau mondial : ses objectifs

- L'Évaluation des menaces au niveau mondial **ne vise pas** à examiner toutes les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Elle propose une approche simplifiée prenant en compte le fait que la plupart des activités de blanchiment et de financement du terrorisme utilisent au moins l'une des cinq modalités analysées.
- L'Évaluation des menaces au niveau mondial **fournit** des explications sur les raisons pour lesquelles les criminels et les financiers du terrorisme exercent leurs activités en utilisant ces modalités et permet d'étudier quels sont les facteurs qui leur permettent de réussir.
- L'Évaluation des menaces au niveau mondial **permet d'analyser** l'impact et les conséquences du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur le système financier international et sur les personnes, les entreprises non financières, les populations locales et les intérêts nationaux et internationaux.
- L'Évaluation des menaces au niveau mondial **ne vise pas à quantifier** les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, mais à faire comprendre les éléments qui les composent, les dommages causés et la nécessité d'une action internationale.

PAYS ET TERRITOIRES À HAUT RISQUE ET NON COOPÉRATIFS

Identifier les pays et territoires qui présentent un risque pour le système financier

Le GAFI a pour rôle principal de définir des normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de veiller à une mise en œuvre efficace de ces normes dans tous les pays. De fait, une amélioration de la conformité aux normes réduit les risques de BC/FT pour le système financier, accroît la transparence et favorise une coopération internationale efficace. En plus des programmes d'évaluation mutuelle et des procédures de suivi mis en œuvre par le GAFI et par les organismes régionaux de type GAFI, le Groupe d'action financière a recours à d'autres mécanismes pour identifier les pays dont les dispositifs de LBC/FT présentent des défaillances qui constituent un risque pour le système financier international et gênent les efforts déployés pour lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Depuis 2007, le Groupe d'examen de la coopération internationale a analysé les pays et territoires à haut risque et recommandé que des mesures spécifiques soient prises pour réagir aux menaces qu'ils représentent. En 2008 et 2009, le GAFI a publié une série de déclarations publiques dans lesquelles il a exprimé ses préoccupations face aux défaillances graves relevées dans les dispositifs de LBC/FT d'un certain nombre de pays. Pour l'un d'entre eux, l'Iran, le GAFI est allé jusqu'à en appeler à ses membres et à presser tous les pays de mettre en œuvre des contre-mesures pour protéger leurs secteurs financiers respectifs des risques de blanchiment et de financement du terrorisme qui en émanaient. Du fait de l'absence continue de progrès de la part de l'Iran, le GAFI a réitéré à deux reprises son appel à des contre-mesures, en février puis en juin 2010.

En 2009, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont invité spécifiquement le GAFI à relancer son processus d'évaluation de la conformité des différents pays aux normes internationales de LBC/FT et à rendre publique, d'ici février 2010, une liste de pays et territoires à haut risque. Cet appel a permis de renforcer le processus de révision déjà en cours au sein du GAFI et amené à l'adoption, en juin 2009, de nouvelles procédures pour le Groupe d'examen de la coopération internationale.

Ce sont essentiellement les résultats de l'évaluation mutuelle d'un pays qui, dans un premier temps, amènent à faire appel au Groupe d'examen de la coopération internationale. Les dossiers des pays dont l'évaluation mutuelle fait apparaître un nombre important de défaillances graves sont confiés au Groupe d'examen de la coopération internationale en vue d'un examen préliminaire mené par l'un des quatre sous-groupes d'examen régionaux. Cet examen initial comporte un volet d'échanges avec chaque pays concerné, notamment la possibilité de commenter le projet de rapport sur l'examen préliminaire. A partir de ce rapport, le GAFI décide s'il doit entamer un examen plus approfondi des principales défaillances relevées dans le système de LBC/FT du pays concerné. Chaque pays examiné a la possibilité de participer à des réunions avec le sous-groupe d'examen régional afin de discuter du rapport et, en particulier, d'élaborer un plan d'action avec le GAFI pour corriger les défaillances identifiées. Le GAFI demande spécifiquement un engagement politique de haut niveau pour la mise en œuvre de ces plans d'action.

Sur la base des résultats obtenus, le GAFI a publié en février 2010 deux documents. Premièrement, dans une Déclaration publique, il a recensé quatre pays (Angola, République démocratique de Corée, Équateur et Éthiopie) présentant des défaillances graves en matière de LBC/FT et ne s'étant pas engagés à adopter un plan d'action pour y remédier. Le GAFI a appelé ses membres à prendre en compte les risques découlant des défaillances relevées dans chacun des pays. Par ailleurs, la Déclaration publique faisait le point sur la situation de pays déjà identifiés publiquement par le GAFI comme souffrant de défaillances graves et non corrigées sur le plan de la LBC/FT : Pakistan, Turkménistan et Sao Tomé et Príncipe.

Dans un deuxième document publié sous le titre « *Improving Global AML/CFT Compliance : On-going Process* » (Amélioration de la conformité de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT : processus en cours), le GAFI a identifié vingt pays présentant des défaillances stratégiques en matière de LBC/FT mais déterminés, grâce à un engagement politique de haut niveau, à corriger ces défaillances en mettant en œuvre un plan d'action élaboré en coopération avec le GAFI. La situation varie d'un pays à l'autre et chacun présente donc des degrés de risques différents sur le plan de la LBC/FT. Le GAFI a encouragé ses membres à examiner les défaillances stratégiques recensées dans la publication. Les pays concernés sont : Antigua-et-Barbuda, l'Azerbaïdjan, la Bolivie, la Grèce, l'Indonésie, le Kenya, le Maroc, Myanmar, le Népal, le Nigéria, le Paraguay, le Qatar, le Sri Lanka, le Soudan, la Syrie, Trinité-et-Tobago, la Thaïlande, l'Ukraine et le Yémen.

Le GAFI surveille de près les progrès accomplis par ses pays ainsi que la mise en œuvre de leurs plans d'action. Les progrès réalisés sont consignés dans la mise à jour de juin 2010 du document « *Improving Global AML/CFT Compliance : On-going Process* ». Par ailleurs, compte tenu des progrès effectués et de l'engagement politique de haut niveau des gouvernements de l'Angola, de l'Équateur, de l'Éthiopie, du Pakistan et du Turkménistan, ces pays ont été retirés de la liste de la Déclaration publique pour être intégrés à ce document.

Le GAFI surveillera les progrès réalisés dans tous les pays identifiés. Il continuera à travailler avec tous ces pays pendant la mise en œuvre de leur plan d'action, jusqu'à ce que des progrès satisfaisants soient accomplis et que les pays concernés puissent être retirés de la liste publique. Par ailleurs, le Groupe d'action financière continuera sans relâche d'identifier les autres pays mettant en danger le système financier international pour des motifs de blanchiment et de financement du terrorisme. A cet égard, le GAFI a déjà engagé l'examen préliminaire de pays supplémentaires et il a décidé, en juin 2010, de procéder pour certains d'entre eux à des examens plus approfondis. Les conclusions de ces examens ciblés seront examinées et publiées en octobre 2010.

RENFORCER LE RÉSEAU DE LBC/FT

S'engager aux côtés des parties prenantes et des partenaires, partout dans le monde

Composition du GAFI

En octobre 2009, le GAFI a eu le plaisir d'accueillir en tant que membre à part entière la République de Corée, qui avait le statut d'observateur depuis juillet 2006. L'Inde, observateur depuis novembre 2006, est de son côté devenue membre à part entière du GAFI en juin 2010. L'adhésion pleine et entière de ces deux pays tient à l'engagement pris par leurs autorités respectives de s'assurer qu'elles avaient mis en place un système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme respectant les normes internationales, les Quarante + Neuf Recommandations du GAFI, et de continuer à jouer un rôle actif dans la lutte contre ces deux phénomènes, à l'échelle régionale et internationale.

Tableau 7. Membres du GAFI également membres à part entière d'organismes régionaux de type GAFI

	GAP	GAFIC ⁴	Groupe Eurasie	GABAOA	GAFISUD	GAFIMOAN	MONEYVAL
Argentine							
Australie							
Autriche							1
Brésil							
Canada							
République populaire de Chine							
CGH						2	
Hong Kong, Chine							
Inde							
Japon							
Royaume des Pays-Bas		3					
Mexique							
Nouvelle-Zélande							
République de Corée							
Fédération de Russie							
Singapour							
Afrique du Sud							
Royaume-Uni							1
Etats-Unis							

Notes

1. Le GAFI est représenté au Comité Moneyval par deux de ses membres siégeant à tour de rôle pour des mandats de deux ans. Actuellement, ces deux membres sont l'Autriche et le Royaume-Uni.
2. Tous les membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) sont membres à part entière du GAFIMOAN.

3. Aruba et les Antilles néerlandaises, qui font partie du Royaume des Pays-Bas, sont tous deux membres du GAFIC.
4. Aucun membre du GAFI n'est membre du GAFIC. En revanche, les États « qui coopèrent et soutiennent les GAFIC » (« Cooperating and Supporting Nations ») du GAFIC sont tous membres du GAFI : il s'agit du Canada, de la France, du Mexique, des Pays-Bas, de l'Espagne, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Dix-huit des membres du GAFI sont également membres d'un ou de plusieurs organismes régionaux de type GAFI (voir le tableau 7). Ils participent activement aux travaux de ces organismes régionaux de type GAFI et, de fait, garantissent une correspondance étroite entre ces activités et les travaux du GAFI, assurant par là-même la cohérence des travaux de tous les organismes et l'efficacité du partage des informations entre eux.

Initiatives conjointes avec les Membres associés et avec d'autres organismes régionaux de type GAFI

La mise en œuvre des Recommandations du GAFI à l'échelle mondiale serait impossible sans les travaux des organismes régionaux de type GAFI. Depuis désormais plus de dix ans, ces organismes régionaux ont contribué à élargir le cercle d'influence du GAFI qui, alors qu'il comptait 16 membres à l'origine, couvre aujourd'hui par ce biais plus de 180 pays et territoires. Les organismes régionaux de type GAFI participent activement, et avec un succès de plus en plus grand, à la réalisation des objectifs du GAFI sur leurs continents respectifs.

Coopération avec les organisations internationales

Le GAFI collabore étroitement avec d'autres organisations internationales (voir l'annexe 2) pour entretenir et élargir le cercle mondial de ses partenaires dans la LBC/FT. Le GAFI et les institutions financières internationales continuent à coordonner soigneusement leurs activités, en particulier en ce qui concerne les évaluations mutuelles des mesures de LBFC/FT.

© GAFI



« De nombreuses personnes raisonnent en termes d'arbitrages lorsqu'elles évoquent les réglementations relatives à la LBC/FT et l'inclusion financière. Je crois pour ma part que l'inclusion financière et l'intégrité financière sont en fait complémentaires. Nous savons tous qu'en faisant progresser les deux, nous bâtissons des systèmes financiers plus forts et plus sûrs pour tous... »

S.A.R. la Princesse Máxima des Pays-Bas
Avocate spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour la finance accessible à tous au service du développement

Photo : S.A.R. la Princesse Máxima des Pays-Bas s'adresse à la Plénière du GAFI sur le thème de l'inclusion financière au cours de la Plénière du GAFI qui s'est tenue à Amsterdam en juin 2010

Cette année, la Banque mondiale, les Nations unies et le FMI ont collaboré avec le GAFI pour élaborer un module destiné au programme de formation des évaluateurs qui concerne la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans les pays à faibles capacités (voir la page 19). Le GAFI coopère également avec les organisations ayant le statut d'observateurs, par exemple les Nations unies, le Groupe Egmont ou les institutions financières internationales, dans un certain nombre d'autres domaines.

Dialogue avec le secteur privé

Le GAFI sollicite de plus en plus la contribution de représentants du secteur privé. Cette contribution est en effet essentielle à la mise en œuvre réussie des normes de LBC/FT et elle aide également le GAFI à se tenir informé des évolutions du secteur financier susceptibles de l'intéresser.

Au fil des années, le GAFI a noué un dialogue approfondi avec des représentants de premier plan du secteur privé. Ce dialogue a été institutionnalisé et renforcé par la création d'un forum consultatif en ligne pour le secteur privé, qui instaure un cadre permettant de pérenniser un double engagement :

- Offrir aux représentants du secteur privé la possibilité de soulever des problèmes qui, à leur avis, mériteraient que le GAFI s'y intéresse.
- Offrir au GAFI une aide pour structurer et classer par ordre de priorité les travaux de fonds ayant des retombées sur le secteur privé.

Une première réunion du Forum consultatif a été organisée à Londres en septembre 2009, en présence d'environ 70 participants représentant le secteur bancaire, le secteur des valeurs mobilières et celui de l'assurance, ainsi que de représentants de pays membres et d'observateurs du GAFI et d'organismes régionaux de type GAFI.

Grâce au site Internet du Forum consultatif et à toute une série d'activités d'ouverture, le secteur privé est associé aux préparatifs du quatrième cycle d'évaluations mutuelles. Dans le cadre de ces préparatifs, le GAFI est en train de passer en revue une partie de ses Recommandations. Il s'agit d'un processus ouvert et transparent, qui comporte un volet de consultations avec le secteur privé par le biais du Forum consultatif pour le secteur privé. Ce cadre offre aux représentants du secteur privé la possibilité de soulever des problèmes sur lesquels il serait à leur avis utile que le GAFI se penche. Le GAFI pour sa part peut ainsi plus facilement structurer et classer par ordre de priorité les travaux ayant des retombées sur le



Photo: Réunion avec les membres du Forum consultatif, Vienne, mai 2010.

secteur privé.

Au cours des dernières années, le GAFI a longuement débattu de la question de l'approche fondée sur les risques avec le secteur privé. Les Recommandations du GAFI sont libellées d'une manière qui permet aux pays ainsi qu'à leur secteur financier et aux autres entreprises et professions d'adopter une approche fondée sur les risques pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En octobre 2009, à la suite d'une large consultation entre des représentants du secteur privé et des membres du GAFI, le Groupe d'action financière a mis la dernière main à des lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques à l'intention du secteur de l'assurance-vie.

Encadré 9. Lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques pour le secteur de l'assurance-vie

Ces orientations ont pour objectif de :

- Promouvoir l'élaboration d'une définition commune de ce qu'implique une approche fondée sur les risques.
- Mettre en relief les principes rigoureux mobilisés dans la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques.
- Identifier les caractéristiques de risques indiquant que des stratégies d'atténuation s'imposeraient peut-être.
- Décrire les bonnes pratiques du secteur public et du secteur privé dans la conception et la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques efficace.
- Favoriser entre le secteur public et le secteur privé une communication propre à renforcer la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.



La série des « lignes directrices sur une approche fondée sur les risques » a pour objectif de présenter les éléments-clés d'une approche fondée sur les risques efficace et permet de mettre en relief des questions que les autorités publiques et les institutions financières pourront souhaiter examiner lors de la mise en œuvre d'une telle approche.

Dans ces ouvrages, il est pris acte du fait que chaque pays doit, avec ses autorités nationales et en partenariat avec les institutions financières, identifier le régime le mieux à même de répondre à ses risques individuels.

En conséquence, ces lignes directrices n'ont pas vocation à constituer un modèle unique d'approche fondée sur les risques, mais plutôt à offrir des orientations pour la constitution d'un large cadre fondé sur des principes et des procédures rigoureux que les pays et les entreprises souhaiteront peut-être envisager lors de l'application d'une approche fondée sur les risques de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Rapport consultable sur www.fatf-gafi.org en anglais seulement

SERVICES DE SOUTIEN ET ETATS FINANCIERS

Actuellement, 20 personnes travaillent au Secrétariat du GAFI : un Secrétaire exécutif, quatre administrateurs principaux, un expert confirmé, sept administrateurs, un agent administratif, un agent chargé de la gestion informatique et cinq assistants. En outre, le GAFI accueille occasionnellement des stagiaires pour de courtes durées.

Le Secrétariat du GAFI assure le soutien administratif du Groupe d'action financière, en particulier :

- Il organise les réunions plénières et les réunions des groupes de travail.
- Il seconde le Président du GAFI, le Groupe de direction et les délégations.
- Il prépare et publie des notes stratégiques destinées à être examinées par les groupes de travail et/ou par la Plénière.
- Il coordonne les missions d'évaluation mutuelle et rédige les rapports d'évaluation y afférents.

Par ailleurs, le Secrétariat du GAFI est en liaison permanente avec les nombreux partenaires du Groupe d'action financière, assure un rôle de représentation lors des manifestations professionnelles et fournit des informations au public et aux médias.

Le financement du Secrétariat du GAFI est assuré par les membres du Groupe d'action financière, sur une base annuelle et conformément à l'échelle des contributions à l'OCDE. Cette échelle est fondée sur une formule qui est en rapport avec la taille de l'économie du pays concerné. Les contributions de pays non membres de l'OCDE sont également calculées en utilisant l'échelle de l'OCDE. Les deux organisations membres versent également des contributions volontaires au budget du GAFI.

On trouvera dans le tableau 8 une synthèse du budget du GAFI pour les exercices 2009-2010.

Tableau 8. Synthèse du budget du GAFI, exercices 2009 et 2010

Postes	Exercice 2009	Exercice 2010
Personnel permanent, auxiliaires et consultants	1 965 200	2 065 800
Voyages	294 300	313 800
Frais de réception	1 000	1 000
Frais d'exploitation	157 000	164 100
Part dans les frais généraux de l'OCDE	206 000	236 000
Coûts des salles de réunion, documents, traduction et interprétation	123 900	240 700
Matériel informatique et autres investissements	8 700	6 700
Autres coûts informatiques	40 100	59 100
Dépenses diverses et non prévues	1 000	
Reports/ajustements		21 221
Total	2 797 200	3 108 421

ANNEXE 1 : DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES ASSOCIÉS

Droits des membres associés

1. **Accès des délégations des organismes régionaux de type GAFI à toutes les réunions du GAFI :** Les délégations des organismes régionaux de type GAFI peuvent participer à toute réunion, conférence, formation ou procédure de consultation organisée par le GAFI, qu'il s'agisse d'une réunion plénière, d'une réunion d'un groupe de travail, d'une réunion du groupe d'examen des PTNC, d'un tour de table, d'une réunion sur les typologies, d'une session de formation, d'une consultation avec le secteur privé ou de toute autre consultation avec une organisation internationale. Les seules réunions qui ne leur sont pas ouvertes sont les réunions du Comité directeur (auxquelles les membres du GAFI qui n'en font pas partie ne peuvent pas non plus participer) et toutes les consultations privées organisées par le Président, le Comité directeur ou le Secrétariat. Aucune session ne sera fermée aux organismes régionaux de type GAFI lors des réunions plénières du GAFI, comme c'est déjà le cas.
2. **Accès des pays ou territoires membres des organismes régionaux de type GAFI aux réunions des groupes de travail du GAFI :** les représentants de pays membres d'organismes régionaux de type GAFI continueront à avoir un accès complet aux réunions du Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre, de même qu'aux réunions du Groupe de travail sur le financement du terrorisme et du Groupe de travail sur les typologies.
3. **Accès des pays ou territoires membres des organismes régionaux de type GAFI aux réunions plénières du GAFI :** En plus du ou des Présidents et du Secrétariat, les délégations auprès de la Plénière du GAFI pourront comprendre, sur une base de réciprocité, jusqu'à cinq représentants de pays membres. Ces représentants participeront à la Plénière du GAFI sous l'égide de leurs organismes régionaux de type GAFI respectifs, en coordination avec leur Présidence ou leur Secrétariat. Ils pourront prendre la parole au nom des organismes régionaux de type GAFI auquel ils appartiennent.
4. **Accès aux documents du GAFI :** les Présidents et les Secrétariats des organismes régionaux de type GAFI continueront à avoir accès à tous les documents des Plénières et des groupes de travail du GAFI. Les pays et territoires membres d'organismes régionaux de type GAFI auront également accès à tous ces documents sur une base de réciprocité.
5. **Contribution aux débats et aux décisions :** les délégations d'organismes régionaux de type GAFI, par le truchement de leur Président ou de leur Secrétariat, peuvent apporter leur contribution aux procédures et aux débats du GAFI sous diverses formes : en formulant des commentaires écrits et/ou oraux sur les projets de documents du GAFI ; en commentant les initiatives ou les projets du GAFI ; en formulant des propositions à la Plénière du GAFI ; en proposant de nouveaux thèmes de discussion ; en prenant part à la discussion sur les PTNC ; en participant à l'examen des projets de notes interprétatives, des évolutions de l'action des pouvoirs publics ou des défaillances dans la coopération internationale ; en posant des

questions lors des tours de table ; en prenant la direction d'équipes de projet pour l'exercice sur les typologies, etc.

6. **Assistance du GAFI** : les organismes régionaux de type GAFI peuvent, à leur demande, obtenir l'assistance du GAFI pour former des évaluateurs de la LBC/FT, assurer la formation de membres du personnel de leur Secrétariat à des tâches administratives, examiner leurs procédures, donner un avis spécialisé/des conseils en liaison avec l'interprétation/la mise en œuvre des normes du GAFI, ou encore pour organiser conjointement des exercices sur les typologies ou des séminaires de sensibilisation à l'intention des membres des organismes régionaux de type GAFI, etc.
7. **Droit de participer aux évaluations mutuelles du GAFI** : les évaluateurs des membres d'organismes régionaux de type GAFI peuvent faire partie le cas échéant des équipes d'évaluation mutuelle du GAFI.
8. **Collaborer avec le GAFI pour améliorer les exercices conjoints** : Le GAFI identifiera les domaines où des travaux conjoints pourraient être menés avec des organismes régionaux de type GAFI, par exemple interaction avec le secteur privé, et développera de telles initiatives conjointes.

Obligations des Membres associés

1. Mettre en place des mécanismes destinés à garantir une mise en œuvre réelle et effective des normes du GAFI au sein de leurs membres.
2. Offrir au Président, au Secrétariat et aux membres du GAFI des droits réciproques d'accès aux réunions de leurs groupes de travail et de leurs plénières respectives, ainsi qu'à leurs documents, notamment accès à toutes les discussions sur les évaluations mutuelles et à tous les rapports d'évaluation mutuelle adoptés par des organismes régionaux de type GAFI.
3. Donner à chaque délégation du GAFI après d'un organisme régional de type GAFI (Président, Secrétariat et membres) la possibilité d'apporter sa contribution aux débats et aux décisions de l'organisme régional de type GAFI (de la même manière que les délégations des organismes régionaux de type GAFI peuvent contribuer aux débats et décisions du GAFI).
4. Donner aux évaluateurs représentant des membres du GAFI la possibilité de participer le cas échéant aux équipes d'évaluation mutuelles des organismes régionaux de type GAFI.
5. Promouvoir les Quarante + Neuf Recommandations dans le monde et soutenir les actions du GAFI au niveau international grâce à la mise en œuvre et au respect des Recommandations du GAFI, et à l'adoption de mesures, de réglementations et de législations conformes aux Recommandations et à l'action du GAFI.
6. Examiner les possibilités d'organiser des événements/projets conjoints avec le GAFI et inviter celui-ci à y participer le cas échéant.

ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISATIONS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRES DU GAFI

Les organisations internationales suivantes ont le statut d'observateur auprès du GAFI. Celles qui figurent dans cette liste sont celles qui, entre autres tâches, ont une mission ou une fonction spécifique de lutte contre le blanchiment de capitaux.

- Association internationale des services de contrôle des assurances (AICA)
- Banque africaine de développement
- Banque asiatique de développement
- Banque centrale européenne (BCE)
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- Banque interaméricaine de développement (BID)
- Banque mondiale
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
- Comité contre le terrorisme du Conseil de Sécurité
- Secrétariat du Commonwealth
- Eurojust
- Europol
- Fonds monétaire international (FMI)
- Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers
- Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO)
- Interpol
- Interpol / Blanchiment de capitaux
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Organisation des États américains / Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA/CICTE)
- Organisation des États américains / Commission interaméricaine de lutte contre les abus de drogues (OEA/CICAD)
- Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)
- Organisation mondiale des douanes (OMD)
- Organisation des Nations Unies - Office contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité (UNCTC)
- Comité des sanctions contre Al-Qaïda et les Taliban (Comité 1267)

ANNEXE 3 : PAYS ET TERRITOIRES AYANT APPROUVÉ LES QUARANTE + NEUF RECOMMANDATIONS

On trouvera dans le tableau ci-après la liste des pays et territoires ayant approuvé les Quarante + Neuf Recommandations. Les pays et territoires dont le nom est surbrillé ont été évalués selon les normes actuellement en vigueur (Méthodologie 2004 du GAFI). Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet des organismes ayant procédé aux évaluations.

GAP :	www.apgml.org
GAFIC :	www.cfatf.org
Groupe Eurasie :	www.eurasiangroup.org
GABAOA :	www.esaamlg.org
GAFI :	www.fatf-gafi.org
GAFISUD :	www.gafisud.info
GIABA :	www.giaba.org
Fonds monétaire international :	www.imf.org
GAFIMOAN :	www.menafatf.org
Moneyval :	www.coe.int/moneyval
GOSBO :	www.ogbs.net
Banque mondiale :	www.worldbank.org

Il est souvent plus facile de trouver les rapports impliquant plusieurs organismes évaluateurs sur le site Internet du GAFI ou sur le site Internet de l'organisme régional de type GAFI concerné (GAP, GAFIC, Groupe Eurasie, GABAOA, GAFISUD, GIABA, GAFIMOAN et Moneyval).

Pays ou territoire	Membre de	Organisme évaluateur
Afghanistan	GAP	
Albanie	MONEYVAL	MONEYVAL
Algérie	GAFIMOAN	
Andorre	MONEYVAL	MONEYVAL
Antigua & Barbuda	GAFIC	GAFIC
Anguilla	GAFIC	
Argentine	GAFI, GAFISUD	
Arménie	MONEYVAL	MONEYVAL
Aruba	GAFIC, GAFI ¹ , GOSBO	GAFI
Australie	GAP, GAFI	GAFI (GAP)
Autriche	GAFI	GAFI (FMI)
Azerbaïdjan	MONEYVAL	MONEYVAL
Bahamas	GAFIC, GOSBO	CGAFI
Bahreïn	GAFIMOAN	FMI (GAFIMOAN)
Bangladesh	GAP	GAP
Barbade	GAFIC, GOSBO	GAFIC

Pays ou territoire	Membre de	Organisme évaluateur
Belarus	GROUPE EURASIE	FMI (GROUPE EURASIE)
Belgique	GAFI	GAFI
Belize	GAFIC	
Bénin	GIABA	
Bermudes	GAFIC, GOSBO	FMI (GAFIC)
Bolivie	GAFISUD	GAFISUD
Bosnie-Herzégovine	MONEYVAL	MONEYVAL
Botswana	GABAOA	BANQUE MONDIALE (GABAOA)
Brésil	GAFI, GAFISUD	GAFI (GAFISUD)
Îles Vierges britanniques	GAFIC, GOSBO	GAFIC
Brunei Darussalam	GAP	GAP
Bulgarie	MONEYVAL	MONEYVAL
Burkina-Faso	GIABA	GIABA
Cambodge	GAP	BANQUE MONDIALE (GAP)
Canada	GAP, GAFI	GAFI (GAP)
Cap-Vert	GIABA	GIABA
Îles Caïmans	GAFIC, GOSBO	GAFIC
Chili	GAFISUD	GAFISUD
République populaire de Chine	GAP, GROUPE EURASIE, GAFI	GAFI (GROUPE EURASIE)
Taipei chinois	GAP	GAP
Colombie	GAFISUD	GAFISUD
Iles Cook	GAP, GOSBO	GAP (GOSBO)
Costa Rica	GAFIC	GAFIC
Cote d'Ivoire	GIABA	
Croatie	MONEYVAL	MONEYVAL
Chypre	MONEYVAL	MONEYVAL
République tchèque	MONEYVAL	MONEYVAL
Danemark	GAFI	FMI (GAFI)
Dominique	GAFIC	GAFIC
République dominicaine	GAFIC	GAFIC
Équateur	GAFISUD	GAFISUD
Égypte	GAFIMOAN	BANQUE MONDIALE (GAFIMOAN)
Salvador	GAFIC	
Estonie	MONEYVAL	MONEYVAL

Pays ou territoire	Membre de	Organisme évaluateur
Îles Fidji	GAP	BANQUE MONDIALE (GAP)
Finlande	GAFI	GAFI
France	GAFI	
Gambie	GIABA	GIABA
Géorgie	MONEYVAL	MONEYVAL
Allemagne	GAFI	GAFI (FMI)
Ghana	GIABA	GIABA
Gibraltar	GOSBO	FMI
Grèce	GAFI	GAFI
Grenade	GAFIC	GAFIC
Guernesey	GOSBO	FMI
Guinée	GIABA	
Guinée Bissau	GIABA	GIABA
Guyana	GAFIC	
République d'Haïti	GAFIC	GAFIC
Honduras	GAFIC	GAFIC
Hong Kong, Chine	GAP, GAFI	GAFI (GAP)
Hongrie	MONEYVAL	FMI (MONEYVAL)
Islande	GAFI	GAFI
Inde	GAP, GAFI	GAFI (GAP)
Indonésie	GAP	GAP
République d'Irak	GAFIMOAN	
Irlande	GAFI	GAFI
Île de Man	GOSBO	FMI
Israël	MONEYVAL ²	MONEYVAL
Italie	GAFI	FMI (GAFI)
Jamaïque	GAFIC	
Japon	GAP, GAFI	GAFI (GAP)
Jersey	GOSBO	FMI
Jordanie	GAFIMOAN	GAFIMOAN
Kazakhstan	GRUPE EURASIE	
Kenya	GABAOA	
République de Corée (Corée du Sud)	GAFI, GAP	GAFI (GAP)
Koweït	GAFIMOAN	
Kirghizstan	GRUPE EURASIE	GRUPE EURASIE

Pays ou territoire	Membre de	Organisme évaluateur
Labuan	GOSBO	
République démocratique populaire lao	GAP	
Lettonie	MONEYVAL	FMI (MONEYVAL)
Liban	GAFIMOAN	GAFIMOAN
Lesotho	GABAOA	
Libéria	GIABA	
Libye	GAFIMOAN	
Liechtenstein	MONEYVAL	FMI (MONEYVAL)
Lituanie	MONEYVAL	MONEYVAL
Luxembourg	GAFI	GAFI
Macao, Chine	GAP, GOSBO	GAP (GOSBO)
Madagascar	BANQUE MONDIALE	BANQUE MONDIALE
Ancienne République yougoslave de Macédoine	MONEYVAL	MONEYVAL
Malawi	BANQUE MONDIALE	BANQUE MONDIALE
Maldives	GAP	
Malaisie (dont Labuan)	GAP	GAP
Mali	GIABA	GIABA
Malte	MONEYVAL	MONEYVAL
Iles Marshall	GAP	
République islamique de Mauritanie	GAFIMOAN	BANQUE MONDIALE (GAFIMOAN)
Maurice	GABAOA, GOSBO	GABAOA
Mexique	GAFI, GAFISUD	FMI
Moldavie	MONEYVAL	MONEYVAL
Monaco	MONEYVAL	MONEYVAL
Mongolie	GAP	GAP
Monténégro	MONEYVAL	MONEYVAL
Montserrat	GAFIC	
Maroc	GAFIMOAN	GAFIMOAN
Mozambique	GABAOA	
Myanmar	GAP	GAP
Namibie	GABAOA	BANQUE MONDIALE (GABAOA)
Nauru	GAP	
Népal	GAP	GAP

Pays ou territoire	Membre de	Organisme évaluateur
Pays-Bas	GAFI ¹	
Antilles néerlandaises	GAFIC, GAFI ¹ , GOSBO	
Nouvelle-Zélande	GAP, GAFI	GAFI (GAP)
Nicaragua	GAFIC	GAFIC
Niger	GIABA	GIABA
Nigéria	GIABA	GIABA
Niue	GAP	
Norvège	GAFI	GAFI
Oman	GAFIMOAN	
Pakistan	GAP	BANQUE MONDIALE (GAP)
Palau	GAP	FMI (GAP)
Panama	GAFIC, GOSBO	FMI (GAFIC)
Papouasie Nouvelle Guinée	GAP	
Paraguay	GAFISUD	GAFISUD
Pérou	GAFISUD	GAFISUD
Philippines	GAP	BANQUE MONDIALE (GAP)
Pologne	MONEYVAL	MONEYVAL
Portugal	GAFI	GAFI
Qatar	GAFIMOAN	GAFIMOAN
Roumanie	MONEYVAL	MONEYVAL
Fédération de Russie	GROUPE EURASIE, GAFI, MONEYVAL	GAFI (GROUPE EURASIE, MONEYVAL)
Rwanda	BANQUE MONDIALE	BANQUE MONDIALE
Samoa	GAP, GOSBO	GAP (GOSBO)
Saint-Marin	MONEYVAL	MONEYVAL
Royaume d'Arabie saoudite	GAFIMOAN	FATF (GAFIMOAN)
Sénégal	GIABA	GIABA
Serbie	MONEYVAL	MONEYVAL
Seychelles	GABAOA	GABAOA
Sierra Leone	GIABA	BANQUE MONDIALE (GIABA)
Singapour	GAP, GAFI	GAFI (GAP)
République slovaque	MONEYVAL	MONEYVAL
Slovénia ³	MONEYVAL	MONEYVAL
Îles Salomon	GAP	

Pays ou territoire	Membre de	Organisme évaluateur
Afrique du Sud	GABAOA, GAFI	GAFI (GABAOA)
Espagne	GAFI	GAFI
Sri Lanka	GAP	GAP
Saint-Christophe-et-Niévès	GAFIC	GAFIC
Sainte-Lucie	GAFIC	GAFIC
Saint-Vincent et les-Grenadines	GAFIC	
Soudan	GAFIMOAN	BANQUE MONDIALE
Suriname	GAFIC	GAFIC
Swaziland	GABAOA	
Suède	GAFI	GAFI
Suisse	GAFI	GAFI
Syrie	GAFIMOAN	GAFIMOAN
Tadjikistan	GROUPE EURASIE	GROUPE EURASIE
Tanzanie	GABAOA	GABAOA
Thaïlande	GAP	FMI (GAP)
Timor oriental	GAP	
Togo	GIABA	
Tonga	GAP	
Trinité-et-Tobago	GAFIC	GAFIC
Tunisie	GAFIMOAN	BANQUE MONDIALE (GAFIMOAN)
Turquie	GAFI	GAFI
Turkménistan	GROUPE EURASIE	
Îles Turques et Caïques	GAFIC	GAFIC
Ouganda	GABAOA	GABAOA
Ukraine	MONEYVAL	MONEYVAL
Émirats arabes unis	GAFIMOAN	FMI (GAFIMOAN)
Royaume-Uni	GAFI	GAFI
États-Unis	GAP, GAFI	GAFI (GAP)
Uruguay	GAFISUD	GAFISUD
Ouzbékistan	GROUPE EURASIE	GROUPE EURASIE
Vanuatu	GAP, GOSBO	GAP (GOSBO)
Venezuela	GAFIC	GAFIC
Vietnam	GAP	GAP
Yémen	GAFIMOAN	GAFIMOAN

Pays ou territoire	Membre de	Organisme évaluateur
Zambie	GABAOA	GABAOA
Zimbabwe	GABAOA	GABAOA

Notes:

1. Le Royaume des Pays-Bas (comprenant Aruba, les Antilles néerlandaises et les Pays-Bas) est membre du GAFI.
2. Statut d'observateur actif.
3. Évaluations dans le cadre des troisième et quatrième cycles.

ANNEXE 4 : DOCUMENTS DU GAFI PUBLIÉS EN 2009-2010

Résumé du Président du GAFI, Amsterdam, 23-25 juin 2010, 25 juin 2010

www.fatf-gafi.org/document/20/0,3343,fr_32250379_32236879_45559316_1_1_1_1,00.html

Résumé du Président du GAFI, Abu Dhabi, 17-19 février 2010, 19 février 2010

www.fatf-gafi.org/document/39/0,3343,en_32250379_32236879_44650215_1_1_1_1,00.html

Résumé du Président, Plénière, Paris, 14-16 octobre 2009, 16 octobre 2010

www.fatf-gafi.org/document/11/0,3343,fr_32250379_32236836_43898767_1_1_1_1,00.html

Le GAFI accueille la République de Corée en tant que membre, 14 octobre 2010

www.fatf-gafi.org/document/5/0,3343,fr_32250379_32236869_43880133_1_1_1_1,00.html

■ Fixation de normes internationales de LBC/FT

Lutter contre le financement de la prolifération: Rapport d'étape sur l'évolution de l'action publique et des consultations (*Combating Proliferation Financing: A Status Report on Policy Development and Consultation, en anglais seulement*), 29 avril 2010

www.fatf-gafi.org/document/2/0,3343,en_32250379_32236920_45061314_1_1_1_1,00.html

■ Suivi de la conformité aux normes de LBC/FT

Les principes-clés pour les évaluations mutuelles, 1er juillet 2010

www.fatf-gafi.org/document/57/0,3343,fr_32250379_32236963_45603513_1_1_1_1,00.html

• Le troisième cycle d'évaluations mutuelles

Évaluation mutuelle de l'Inde (*Mutual Evaluation of India, en anglais seulement*), 2 juillet 2010

www.fatf-gafi.org/document/17/0,3343,en_32250379_32236963_45582417_1_1_1_1,00.html

Évaluation mutuelle du Royaume d'Arabie saoudite (*Mutual Evaluation of the Kingdom of Saudi Arabia, en anglais seulement*), 1er juillet 2010

www.fatf-gafi.org/document/62/0,3343,en_32250379_32236963_45537790_1_1_1_1,00.html

Évaluation mutuelle du Brésil (*Mutual Evaluation of Brazil, en anglais seulement*), 25 juin 2010

www.fatf-gafi.org/document/53/0,3343,en_32250379_32236963_45538741_1_1_1_1,00.html

Évaluation mutuelle de l'Allemagne (*Mutual Evaluation of Germany, en anglais seulement*), 24 mars 2010

www.fatf-gafi.org/document/11/0,3343,en_32250379_32236963_44650635_1_1_1_1,00.html

Évaluation mutuelle du Luxembourg (*Mutual Evaluation of Luxembourg, en anglais seulement*), 22 mars 2010

www.fatf-gafi.org/document/13/0,3343,en_32250379_32236963_44655565_1_1_1_1,00.html

Évaluation mutuelle de l'Autriche (*Mutual Evaluation of Austria, en anglais seulement*), 1er décembre 2009

www.fatf-gafi.org/document/48/0,3343,en_32250379_32236982_44145136_1_1_1_1,00.html

Évaluation mutuelle d'Aruba, Royaume des Pays-Bas (*Mutual Evaluation of Aruba, Kingdom of the Netherlands, en anglais seulement*), 30 octobre 2009

www.fatf-gafi.org/document/63/0,3343,en_32250379_32236963_43988479_1_1_1_1,00.html

Évaluation mutuelle de la Nouvelle-Zélande (*Mutual Evaluation of New Zealand, en anglais seulement*), 3 novembre 2009

www.fatf-gafi.org/document/28/0,3343,en_32250379_32236963_43998044_1_1_1_1,00.html

• Rapports de suivi

Rapport de suivi provisoire de l'évaluation mutuelle de la Grèce (*Interim follow-up report to the Mutual Evaluation of Greece, en anglais seulement*), 4 mars 2010

www.fatf-gafi.org/document/39/0,3343,en_32250379_32236963_44698599_1_1_1_1,00.html

Rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du Royaume-Uni (*Follow Up Report to the Mutual Evaluation of the United Kingdom, en anglais seulement*), 10 novembre 2009

www.fatf-gafi.org/document/23/0,3343,en_32250379_32236982_44047959_1_1_1_1,00.html

Évaluation mutuelle de la Suisse - Rapport de suivi, 27 octobre 2009

www.fatf-gafi.org/document/26/0,3343,fr_32250379_32236982_43960090_1_1_1_1,00.html

■ Menaces en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Les vulnérabilités en termes de blanchiment de capitaux des zones franches (*Money Laundering vulnerabilities of Free Trade Zones, en anglais seulement*), 26 mars 2010

www.fatf-gafi.org/document/10/0,3343,en_32250379_32237202_44886538_1_1_1_1,00.html

Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières (*Money Laundering and Terrorist Financing in the Securities Sector, en anglais seulement*), 26 octobre 2009

www.fatf-gafi.org/dataoecd/32/31/43948586.pdf

■ Pays et territoires à haut risque et non coopératifs

Déclaration publique du GAFI (*FATF Public Statement, en anglais seulement*), 25 juin 2010

www.fatf-gafi.org/dataoecd/17/5/45540828.pdf

Améliorer la conformité aux normes de LBC/FT : un processus permanent (*Improving global AML/CFT Compliance: On-going Process, en anglais seulement*) 25 juin 2010

www.fatf-gafi.org/dataoecd/17/4/45540819.pdf

Déclaration publique du GAFI (*FATF Public Statement, en anglais seulement*), 19 février 2010

www.fatf-gafi.org/dataoecd/34/29/44636171.pdf

Améliorer la conformité aux normes de LBC/FT : un processus permanent (*Improving global AML/CFT Compliance: On-going Process, en anglais seulement*), 19 février 2010

www.fatf-gafi.org/dataoecd/34/28/44636196.pdf

■ Renforcer le réseau de LBC/FT

• Dialogue avec le secteur privé

Lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques pour le secteur de l'assurance-vie (*Risk-Based Approach Guidance for the Life Insurance Sector, en anglais seulement*), 19 octobre 2009

www.fatf-gafi.org/dataoecd/0/15/43905397.pdf

■ Discours de M. Paul Vlaanderen, Président du GAFI-XXI

Le respect des normes du GAFI, un défi à relever (The challenge of compliance with the FATF standards, en anglais seulement) Almaty, Kazakhstan, 3 juin 2010

www.fatf-gafi.org/document/28/0,3343,en_32250379_32236869_45387164_1_1_1_1,00.html

Vers une couverture et une conformité à l'échelle mondiale (Towards Global Coverage and Compliance, en anglais seulement), Praia, Cap-Vert, 5 mai 2010

www.fatf-gafi.org/document/54/0,3343,en_32250379_32236879_45139510_1_1_1_1,00.html

Les institutions financières face aux menaces et défis mondiaux (Global threats and challenges for financial institutions, en anglais seulement), Singapour, 16 mars 2010

www.fatf-gafi.org/document/5/0,3343,en_32250379_32236879_44902085_1_1_1_1,00.html

Inclusion financière et intégrité financière : des objectifs d'action complémentaires pour les pouvoirs publics (Financial inclusion and financial integrity: complementary policy objectives, en anglais seulement), Windsor, Royaume-Uni, 8 mars 2010

www.fatf-gafi.org/document/7/0,3343,en_32250379_32236879_44764103_1_1_1_1,00.html

Améliorer le respect des normes internationales (Improving Compliance with the International Standards, en anglais seulement), Buenos Aires, Argentine, 4 décembre 2010

www.fatf-gafi.org/document/0/0,3343,en_32250379_32236879_44228352_1_1_1_1,00.html

Renforcer les relations entre le GAFI et le secteur privé (Strengthening the relationship between the FATF and the Private Sector, en anglais seulement), Londres, Royaume-Uni, 30 septembre 2010

www.fatf-gafi.org/document/24/0,3343,en_32250379_32236879_44088152_1_1_1_1,00.html

Améliorer la transparence, une nécessité (The need for enhanced transparency, en anglais seulement), Willemstad, Curaçao, Antilles néerlandaises, 30 octobre 2009

www.fatf-gafi.org/document/50/0,3343,en_32250379_32236879_44002930_1_1_1_1,00.html

Communication au Comité du Conseil de sécurité des Nations unies (Briefing to the United Nations Security Council Committee, en anglais seulement), New York, 26 octobre 2009

www.fatf-gafi.org/document/49/0,3343,en_32250379_32236879_43948849_1_1_1_1,00.html

Discours prononcé par M. Paul Vlaanderen, Président du GAFI, devant la 30ème Réunion plénière de Moneyval (Speech by FATF President Paul Vlaanderen at the 30th Plenary meeting of MONEYVAL, en anglais seulement), Strasbourg, France, 23 septembre 2009

www.fatf-gafi.org/dataoecd/29/37/43754737.pdf

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les pays à faibles capacités (The fight against money laundering and terrorist financing in low capacity countries, en anglais seulement), Maseru, Lesotho, 21 août 2009

www.fatf-gafi.org/document/16/0,3343,en_32250379_32236879_43576016_1_1_1_1,00.html

Le rôle essentiel des organismes régionaux de type GAFI dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (The essential role of the FATF Style Regional Bodies (FSRBs) in the fight against money laundering and terrorist financing, en anglais seulement), Brisbane, Australie, 7 juillet 2009

www.fatf-gafi.org/document/39/0,3343,en_32250379_32236879_43268455_1_1_1_1,00.html



GAFI/OCDE

juillet 2010

www.fatf-gafi.org